

Plantes envahissantes – qu'est-ce que c'est et comment les gérer?

Conférence – Jardins de la Lutrive – Lutry – 05.02.2025

DGE-BIODIV – Dr. Romain Savary - collaborateur scientifique - espèces

Plantes exotiques envahissantes – qu'est-ce que c'est et comment les gérer?

Conférence – Jardins de la Lutrive – Lutry – 05.02.2025

DGE-BIODIV – Dr. Romain Savary - collaborateur scientifique - espèces

Vue d'ensemble

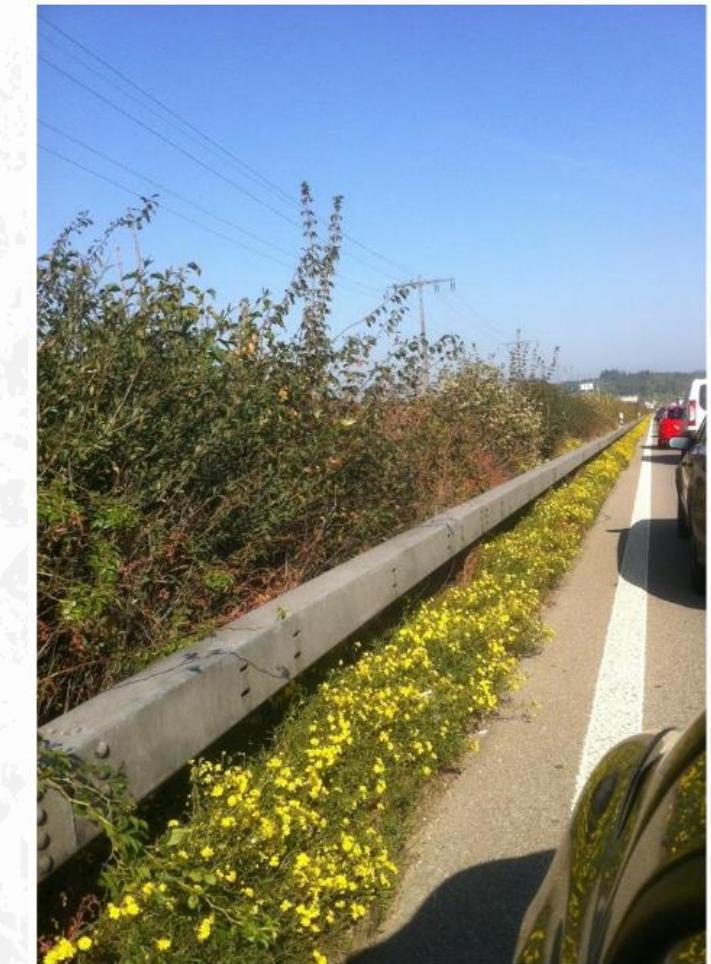
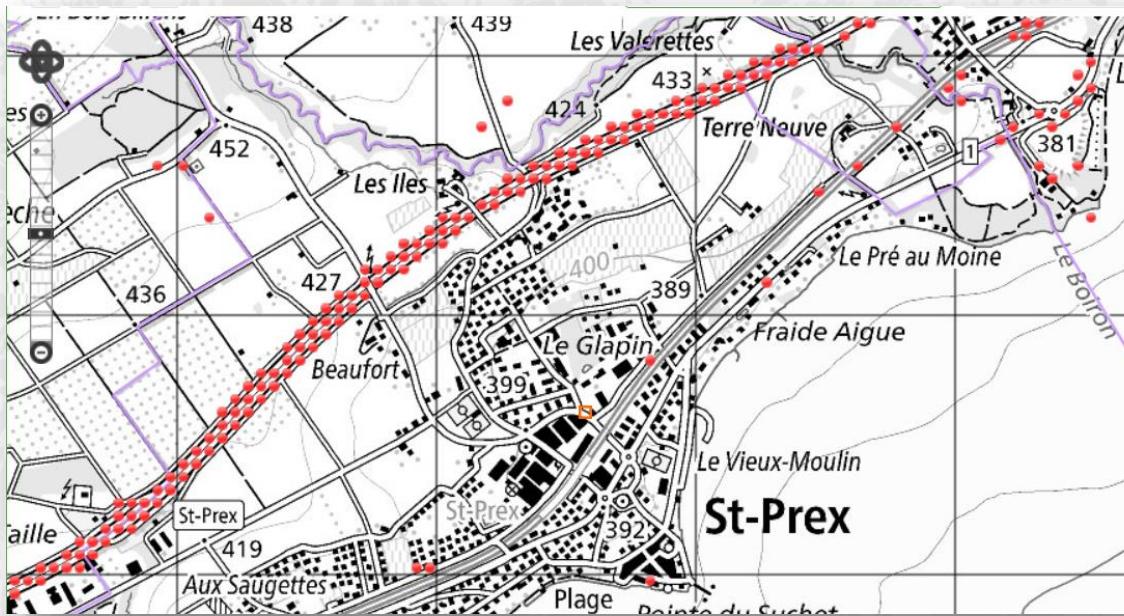
- (1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – **généralités**
- (2) PEE – un seul outils pratique - **InvasivApp**
- (3) **Situation VD et Lutry**
- (4) Les espèces les plus **communes** à Lutry
- (5) Comment **lutter et éliminer** correctement ces espèces – *subvention haies de laurelles*
- (6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – **lutte contre les PEE – services de l'Etat**
- (7) **Devoirs de lutte:** par les privés, communes et canton (LPrPNP/RLPrPNP)
- (8) **Documents utiles** (cours et fiches VD)

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

- **Plantes exotiques (ou néophytes):** Sont qualifiées d'« exotiques » les plantes qui ont été **transférées hors de leur aire de répartition naturelle** du fait d'activités humaines (volontaires ou non).
- **Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes):** Plantes exotiques dont la propagation **peut porter atteinte** à la diversité biologique et à son utilisation durable ou mettre en danger l'être humain ou l'environnement.

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

- **Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes):**
se dispersent le long d'axes routiers, des voies de chemin de fer et ponctuellement par le transport volontaire ou non par des gens.



(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes): impacts:

- Santé
- Economie
- Infrastructures
- Biodiversité

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes): impacts:

- **Santé**: (ex: Ambroisie, Berce du Caucase)
- **Economie**
- **Infrastructures**
- **Biodiversité** (ex: Toutes)



(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes): impacts:

- **Santé**: (ex: Ambroisie, Berce du Caucase)
- **Economie** (ex: Palmier chanvre, Renouée du Japon, Buddléia)
- **Infrastructures**
- **Biodiversité** (ex: Toutes)



(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes): impacts:

- **Santé**: (ex: Ambroisie, Berce du Caucase)
- **Economie** (ex: Palmier chanvre, Renouée du Japon)
- **Infrastructures** (ex: Elodée-peste d'eau, Palmier chanvre, Renouée du Japon)
- **Biodiversité** (ex: Toutes)



(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes): impacts:

- **Santé**: (ex: Ambroisie, Berce du Caucase)
- **Economie** (ex: Palmier chanvre, Renouée du Japon, Buddléia)
- **Infrastructures** (ex: Elodée-peste d'eau, Palmier chanvre, Renouée du Japon)
- **Biodiversité** (ex: Toutes)

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

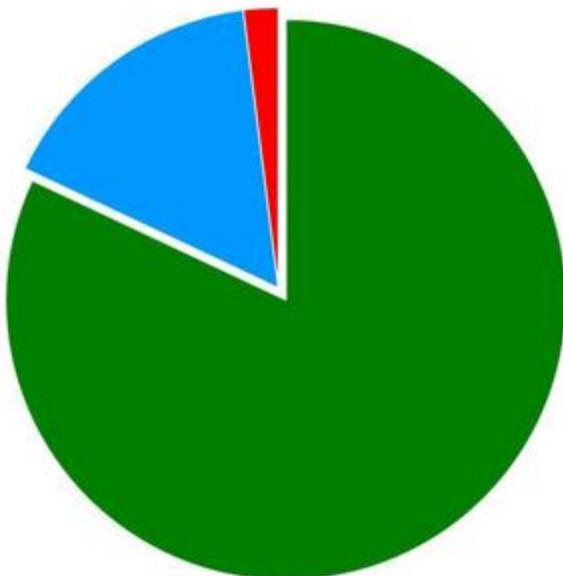
Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes): impacts:

- Biodiversité (ex: Buddléia)



(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Parmi les 4000 espèces qui composent la flore sauvage suisse, 730 (soit 18% de la flore totale) sont des espèces exotiques importées par les activités humaine. Parmi ces 730 espèces exotiques, 89 (soit 2% de la flore totale) sont considérées comme envahissantes.

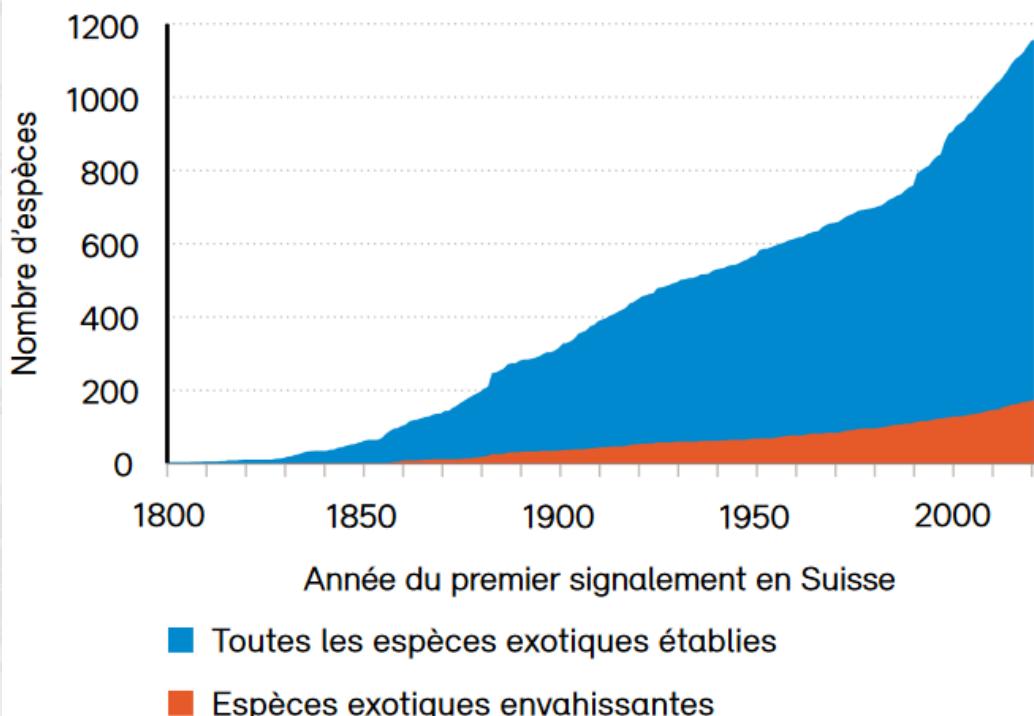


Toutes les plantes exotiques ne sont pas forcément envahissantes !

- Espèces indigènes: 82%
- Espèces exotiques non envahissantes : 16%
- Espèces exotiques envahissantes : 2%

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Nombre cumulé d'espèces exotiques établies et envahissantes (en fonction de la date du premier signalement en Suisse). L'année du premier signalement est connue pour 1159 des 1305 espèces exotiques établies et pour 174 des 197 espèces envahissantes.



Espèces exotiques en Suisse

Aperçu des espèces exotiques et de leurs conséquences. État 2022.

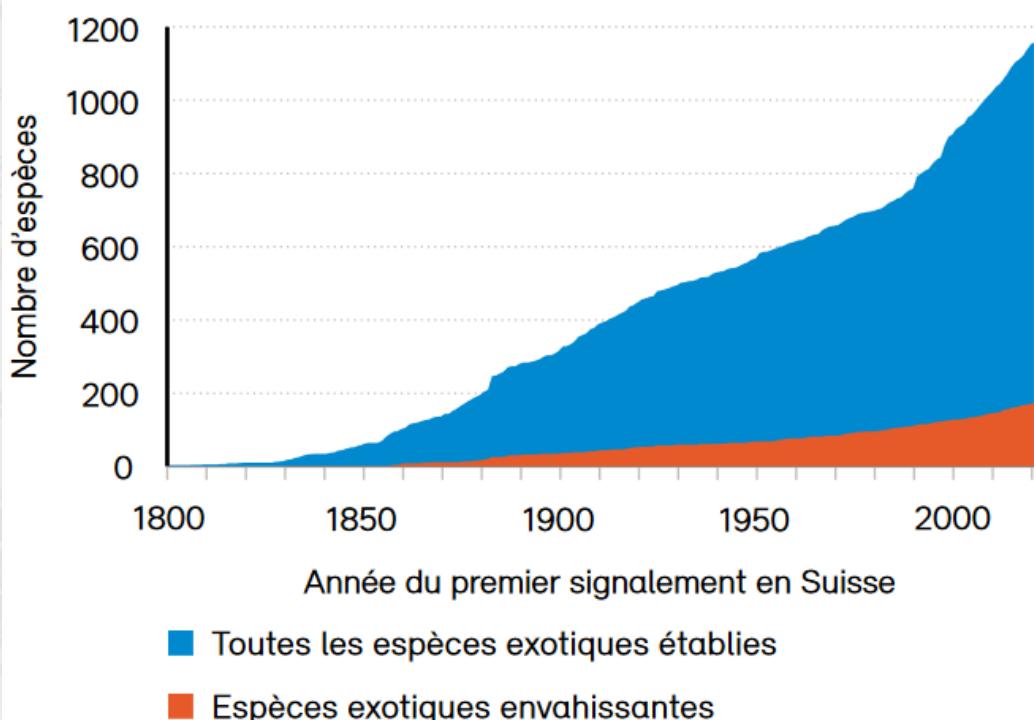


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Nombre cumulé d'espèces exotiques établies et envahissantes (en fonction de la date du premier signalement en Suisse). L'année du premier signalement est connue pour 1159 des 1305 espèces exotiques établies et pour 174 des 197 espèces envahissantes.



La règle des 10%: On sait qu'environ 10% des plantes exotiques vont devenir à terme envahissantes (ex: s'échapper des jardin).

Mais on ne sait pas toujours lesquelles (aucun exemple à l'étranger) et à quel moment (ex: Palmier chanvre au Tessin et Montreux)?

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

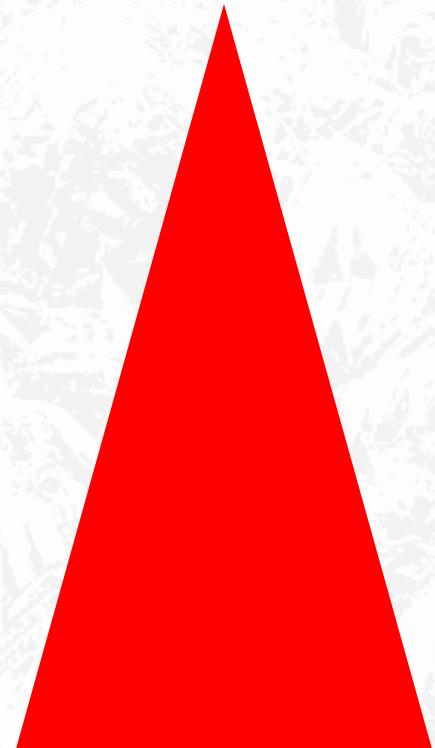
Quelles sont les plantes reconnues comme PEE:

- *L'idéal: processus scientifique qui évalue l'impact d'une plante exotique et reclasse ces espèces régulièrement, prévient rapidement l'arrivée d'une nouvelle espèce.*
- ***Rapport d'expert (OFEV 2019)***
- ***Listes PEE légales:*** - ODE (CH): interdiction de vente
 - LPrPNP/RLPrPNP (VD): obligation de lutte

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

- *Processus scientifique*
- *Rapport d'experts*
- *Listes PEE légales:*

Efficacité lutte PEE
Contrainte



Flexibilité dans
le changement de la liste



(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

Liste des plantes exotiques envahissantes légales VD – LPrPNP/RLPrPNP 2022-2024

espèces exotiques vaud 

Tous Images Vidéos Actualités Maps Livres Vols : Plus

 Etat de Vaud
<https://www.vd.ch/biodiversite-et-paysage/especes-e...> 

Espèces exotiques envahissantes | État de Vaud 

Animaux exotiques envahissants (néozoaires) · Frelon asiatique · Fourmi *Tapinoma magnum* · Moustique tigre · Tortue de Floride · Ecrevisses américaines · Moule ...

(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

Autorités Annuaire Législation Offres d'emploi Prestations Se connecter

Site officiel
ÉTAT DE VAUD

[AFFICHER LES THÈMES ▾](#)

[vd.ch](#) > Environnement > Biodiversité et paysage

Espèces exotiques envahissantes



Les espèces exotiques envahissantes, qu'elles soient végétales (néophytes) ou animales (néozoaires), sont des organismes ayant été introduits de manière

(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

- [Listes cantonales des organismes exotiques envahissants](#)
- [Plantes exotiques envahissantes \(néophytes\)](#)
- [Animaux exotiques envahissants \(néozoaires\)](#)
- [Outils d'accompagnement](#)
- [Pour plus d'informations](#)
- [Subventions](#)
- [Bases légales](#)
- [Questions fréquentes](#)

Listes cantonales des organismes exotiques envahissants

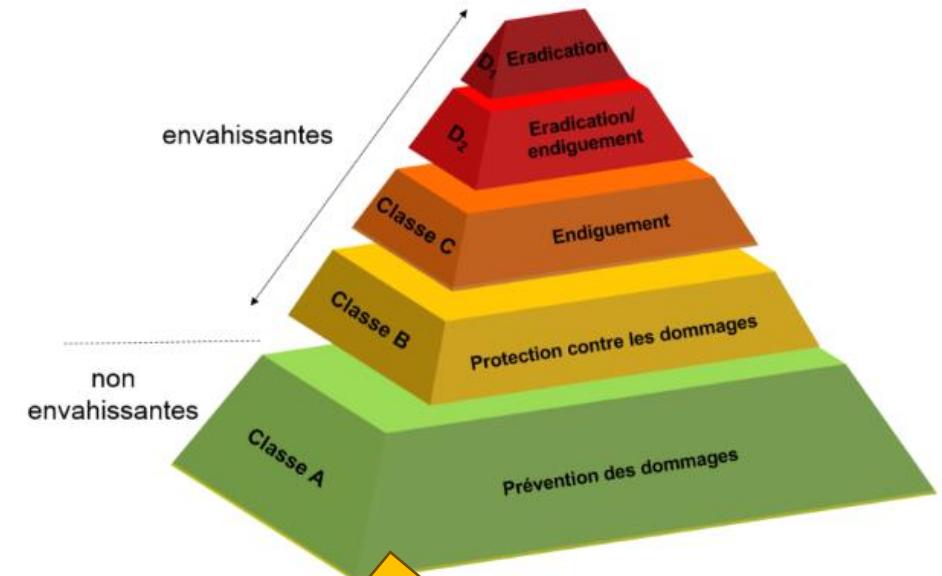
LISTE DES ORGANISMES EXOTIQUES ENVAHISANTS SOUMIS À OBLIGATION DE LUTTE

LISTE DES ORGANISMES EXOTIQUES ENVAHISANTS SOUMIS À OBLIGATION DE SURVEILLANCE



(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

- [Listes cantonales des organismes exotiques envahissants](#)
- [Plantes exotiques envahissantes \(néophytes\)](#)
- [Animaux exotiques envahissants \(néozoaires\)](#)
- [Outils d'accompagnement](#)
- [Pour plus d'informations](#)
- [Subventions](#)
- [Bases légales](#)
- [Questions fréquentes](#)



Listes cantonales des organismes exotiques envahissants

LISTE DES ORGANISMES EXOTIQUES ENVAHISSANTS SOUMIS À OBLIGATION DE LUTTE

LISTE DES ORGANISMES EXOTIQUES ENVAHISSANTS SOUMIS À OBLIGATION DE SURVEILLANCE

(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

Annexe 5

Liste des organismes dont il est prouvé qu'ils causent des dommages à l'être humain, aux animaux ou à l'environnement ou qu'ils portent atteinte à la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments.

(Art. 32 al. 1 let a et art. 33 RLPrPNP)



Groupe d'organismes	Nom français	Nom latin	Nature des interdictions (RLPrPNP, art. 33, al 1)	Responsabilité des mesures (RLPrPNP, art 33. al 3)
Amphibiens	Complexe grenouille rieuses	<i>Pelophylax ridibundus aggr.</i>	mise en circulation	Service (let. b)
Amphibiens	Triton crêté italien	<i>Triturus carnifex</i>	mise en circulation	Service (let. b)
Bryophytes	Campylopus introflexus	<i>Torped exotique</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Crustacés, Amphipodes	Crevette de vase	<i>Chelicorophium curvispinum</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Crustacés, Amphipodes	Crevette tueuse ou Gammare du Danube	<i>Dikerogammarus villosus</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Crustacés, Ecrevisses et crevettes	Crevette rouge sang	<i>Hemimysis anomala</i>	mise en circulation	let. a, c, d, e
Crustacés, écrevisses et crevettes	Écrevisses, sauf Écrevisse à pattes rouges, Écrevisse à pattes blanches et Écrevisse des torrents	<i>Reptantia, sauf Astacus astacus, Austropotamobius pallipes et Austropotamobius torrentium</i>	utilisation dans l'environnement	Service (let. b)
Gastéropodes et bivalves	Limace rouge /espagnole	<i>Arion vulgaris</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Gastéropodes et bivalves	Corbicules du genre Corbicula (striolée, asiatique)	<i>Corbicula spp.</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Gastéropodes et bivalves	Moules du genre Dreissna (zébrée, quagga)	<i>Dreissena spp.</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Gastéropodes et bivalves	Hydrobie des antipodes	<i>Potamopyrgus antipodarum</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Insectes	Moustique tigre	<i>Aedes albopictus</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Insectes	Pyrale du buis	<i>Cydalima perspectalis</i>	mise en circulation	let. a, c, d, e
Insectes	Punaise diabolique/marbrée	<i>Halyomorpha halys</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Insectes	Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>	mise en circulation	let. a, c, d, e

(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD



Plantes vasculaires	Mimosa blanchâtre	<i>Acacia dealbata</i>	mise en circulation et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Ailante glanduleux, Arbre des dieux, Faux vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i>	utilisation directe dans l'environnement et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Ambroisies	<i>Ambrosia spp.</i> (<i>A. artemisiifolia</i> , <i>A. confertiflora</i> , <i>A. psilostachya</i> , <i>A. trifida</i>)	utilisation directe dans l'environnement et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Amorphe buissonnante	<i>Amorpha fruticosa</i>	mise en circulation et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Armoise des frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i>	mise en circulation et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Asclépiade de Syrie, Herbe à la ouate, Plante à la ouate	<i>Asclepias syriaca</i>	utilisation directe dans l'environnement et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Aster de la Nouvelle-Belgique (Aster à feuilles de saule, Aster versicolore, Aster lancéolé, Aster de la Nouvelle-Belgique, Aster de Tradescant)	<i>Aster novi-belgii</i> aggr. (<i>Aster xsalignus</i> , <i>A. xversicolor</i> , <i>A. lanceolatus</i> , <i>A. novi-belgii</i> , <i>A. parviflorus</i>)	mise en circulation et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Azolla fausse filicule	<i>Azolla filiculoides</i>	mise en circulation et plantation	let. a, c, d, e

(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs CH

Liste des plantes exotiques envahissantes légales CH – ODE

- Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE)
- Ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (ODE)
- **Interdiction de vente et plantation (Annexe 2.1 et 2.2)**

- ↗ Annexe 2.1⁸⁵

⁸⁵ Anciennement annexe 2. Mise à jour par le ch. II al. 1 de l'O du 1^{er} mars 2024, en vigueur depuis le 1^{er} sept. 2024 (RO 2024 116).

(art. 15, al. 2)

- ↗ Organismes exotiques envahissants dont l'utilisation directe dans l'environnement est interdite**- ↗ 1 Plantes**

Agrandir le tableau ↗

Nom scientifique	Deutscher Name	Nom français	Nome italiano
<i>Ailanthus altissima</i>	Götterbaum	Ailante	Ailanto
<i>Ambrosia spp.</i> (<i>A. artemisiifolia</i> , <i>A. confertiflora</i> , <i>A. psilostachya</i> , <i>A. trifida</i>)	Ambrosien, Traubenträuter	Ambroisies	Ambrosie
<i>Asclepias syriaca</i>	Syrische Seidenpflanze	Asclépiade de Syrie	Albero della seta
<i>Cabomba caroliniana</i>	Karolina-Haarnixe	Cabomba, Eventail de Caroline	Cabomba della Carolina
<i>Celastrus orbiculatus</i>	Rundblättriger Baumwürger	Bourreau des arbres asiatique	Celastro
<i>Crassula helmsii</i>	Nadelkraut	Orpin de Helms	Erba grassa di Helms

(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

- [Bases légales](#)
- [Questions fréquentes](#)

Listes cantonales des organismes exotiques envahissants

LISTE DES ORGANISMES EXOTIQUES ENVAHISANTS SOUMIS À OBLIGATION DE LUTTE

LISTE DES ORGANISMES EXOTIQUES ENVAHISANTS SOUMIS À OBLIGATION DE SURVEILLANCE

Plantes exotiques envahissantes (néophytes)

ANNONCER VOS OBSERVATIONS DANS LE CARNET NÉOPHYTES D'INFO FLORA

VOIR LES FICHES NÉOPHYTES

COURS EN LIGNE : LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISANTES



(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

Fiche de description et de lutte
pour les PEE: [LIEN](#)

F - Espèces invasives et problématiques Version revue et corrigée 2024

Buddléia de David

Buddleja davidii Franch.

Nom français: Buddléia de David, buddléia de David, buddleia du père David, arbre aux papillons.
 Famille: Scrophulariacées
 Origine: Sud-ouest de la Chine

Espèce exotique envahissante dont il est prouvé qu'elle cause des dommages à l'environnement selon la liste établie par l'OFEV (OFEV 2022). **Sa mise en circulation et sa plantation sont interdites** selon l'art. 37, LPrPNP (al. 2 : prévention, al 3 : vente, plantation). Des mesures visant à lutter contre cette espèce doivent être entreprises (voir la fiche de lutte de l'espèce).

Caractéristiques morphologiques

Type: Arbuste à feuilles caduques ou semi-caduques.
 Tige: Quadrangulaires, à moelle importante, restant assez souples.
 Feuilles: Opposées, lancéolées acuminées et denticulées, les feuilles sont tomenteuses dessous et glabrescentes dessus.
 Fleurs: Les fleurs sont regroupées en panicules terminales d'aspect conique et

F 3-04 Description

© Patrice Descombes

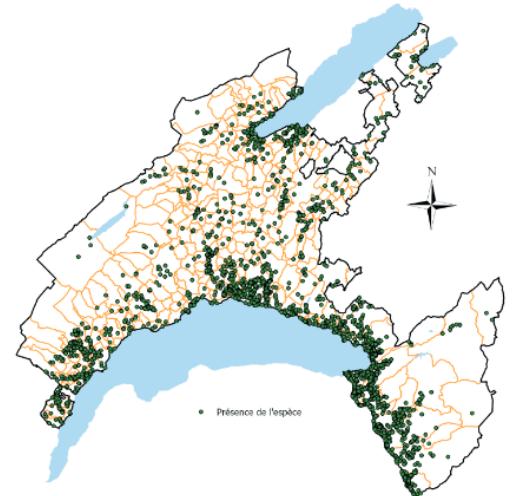


F - Espèces invasives et problématiques Version revue et corrigée 2024

Mode de reproduction et dissémination

Le buddléia de David se reproduit de manière sexuée avec une production de graines pouvant atteindre les 3 millions par individu. Petites et légères, les graines sont disséminées principalement par le vent et peuvent se conserver dans le sol pendant plusieurs années. L'espèce nécessite une bonne luminosité au sol pour germer. Le buddléia de David est toujours planté comme plante ornementale et le déversement illégal dans la nature de déchets de jardin contenant ses fruits ou le transport de matériel contaminé (sol) contribuent à sa propagation.

Distribution dans le canton de Vaud (Etat 2024)



• Présence de l'espèce

Dangers et raisons d'agir

Santé: Aucun effet sur la santé humaine ou animale n'est connu.

Economie: Le buddléia peut devenir envahissant dans les éclaircies forestières. La lutte contre le buddléia pour préserver le rajeunissement naturel ou le développement des plantations forestières peut engendrer des coûts importants.

Biodiversité: Le buddléia de David forme des populations monospécifiques et concurrence la végétation indigène. Il tend à limiter la diversité spécifique en colonisant rapidement les milieux remaniés ou pionniers. Il diminue la dynamique naturelle des zones alluviales en ancrant les graviers. Son nectar est apprécié des papillons, mais ses feuilles ne participent pas à leur cycle biologique, car elles ne nourrissent pas la chenille comme certaines plantes-hôtes indigènes comme les orties et certaines graminées.

Information, contacts

Info Flora : <https://www.infoflora.ch>
 Direction générale de l'environnement
 Division Biodiversité et Paysage (BIODIV)

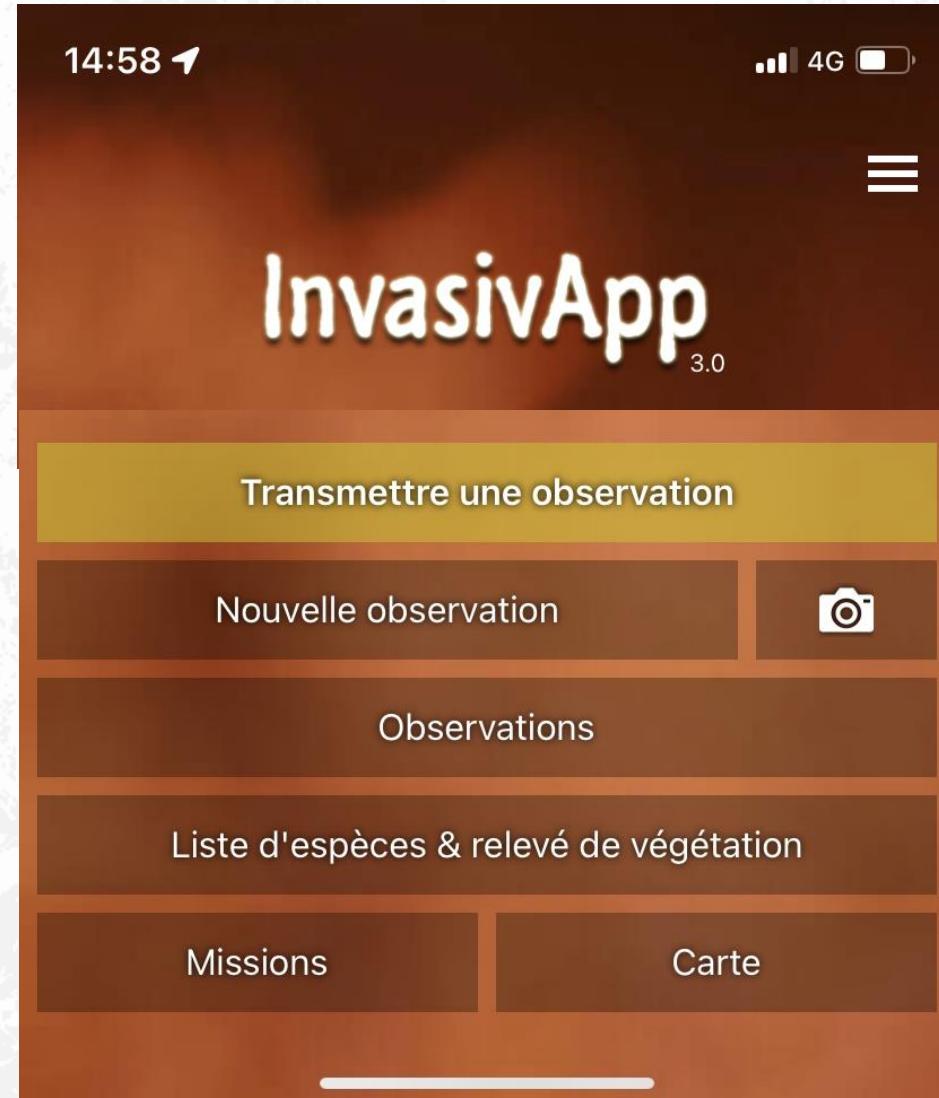


(2) PEE – un seul outils pratique - InvasivApp

Pourquoi utiliser cet outil? :

- Au-delà de cette présentation, vous permet d'apprendre de façon autonome.

- D'aiguiser votre curiosité

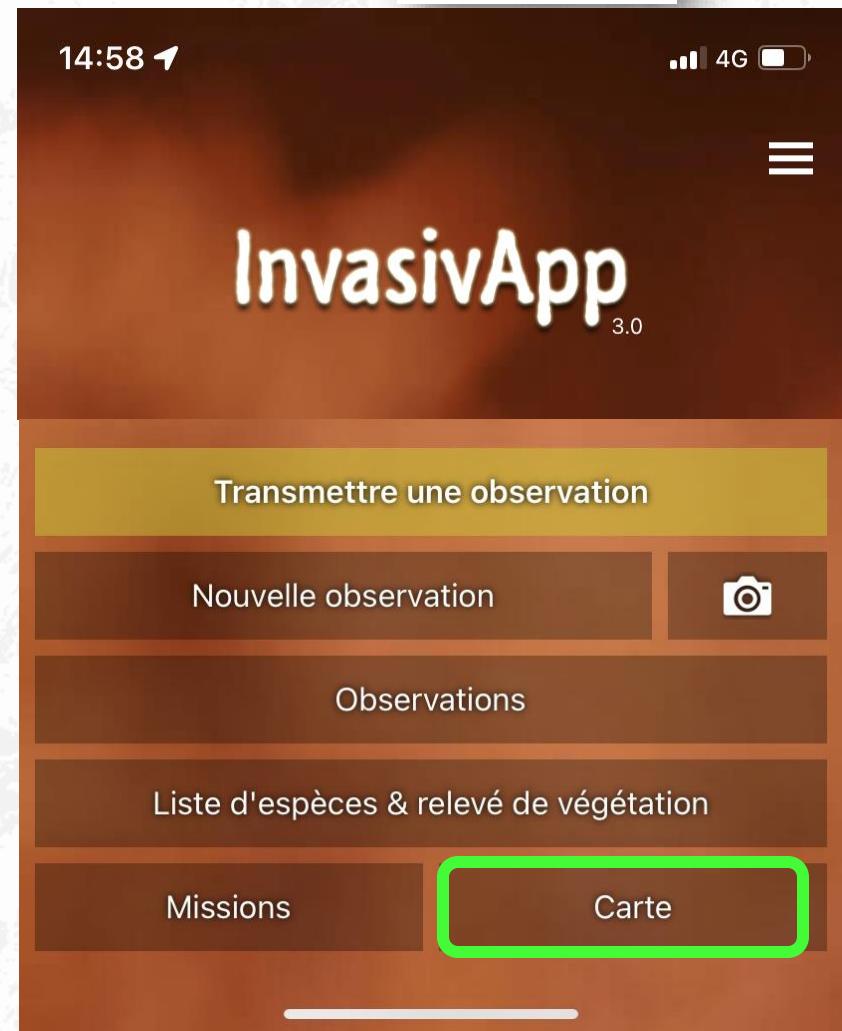


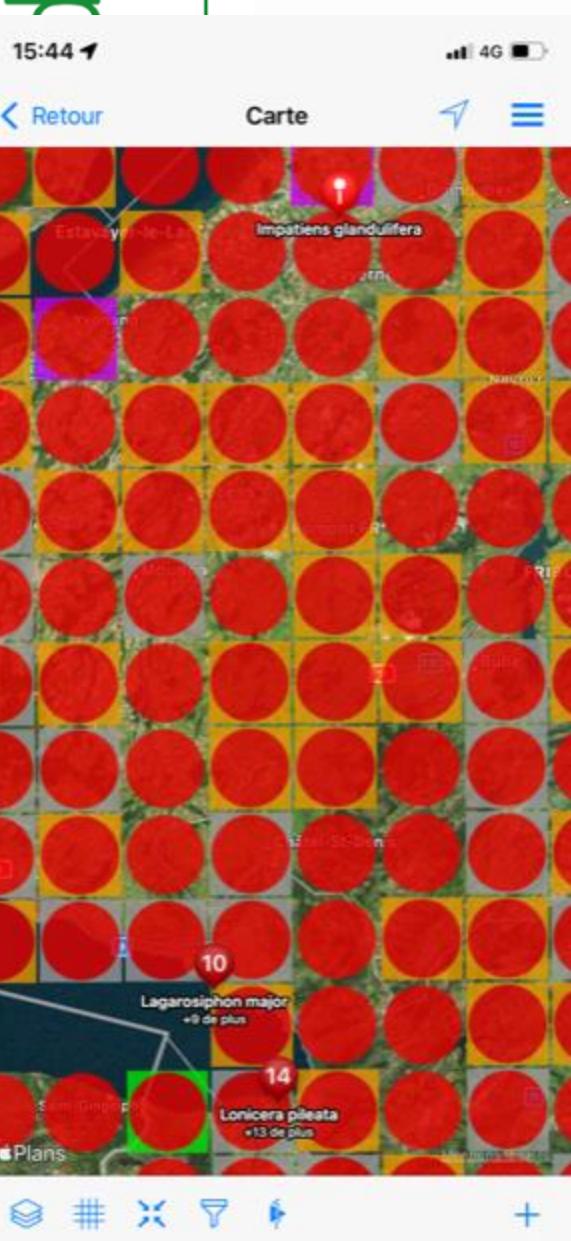
(2) PEE – un seul outils pratique - *InvasivApp*

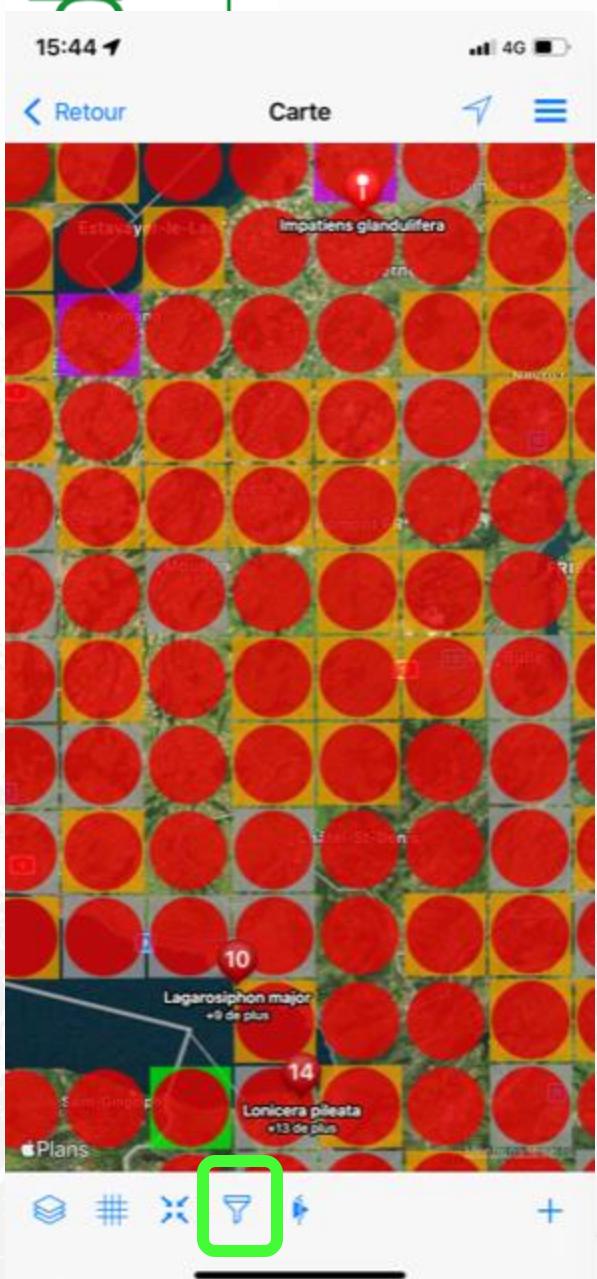


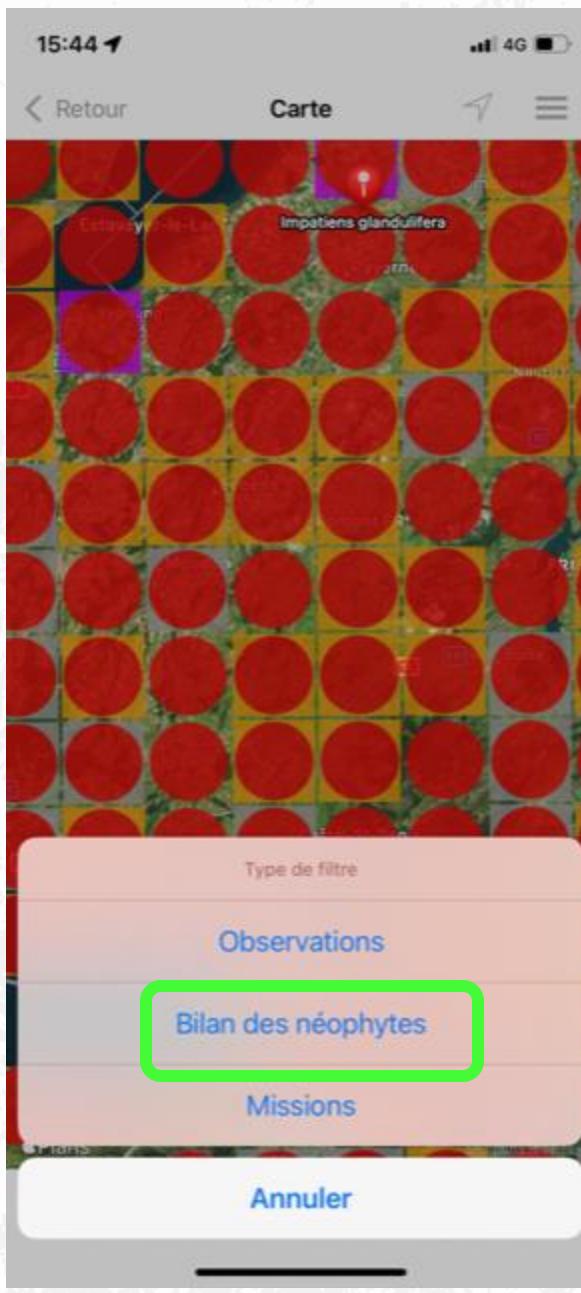
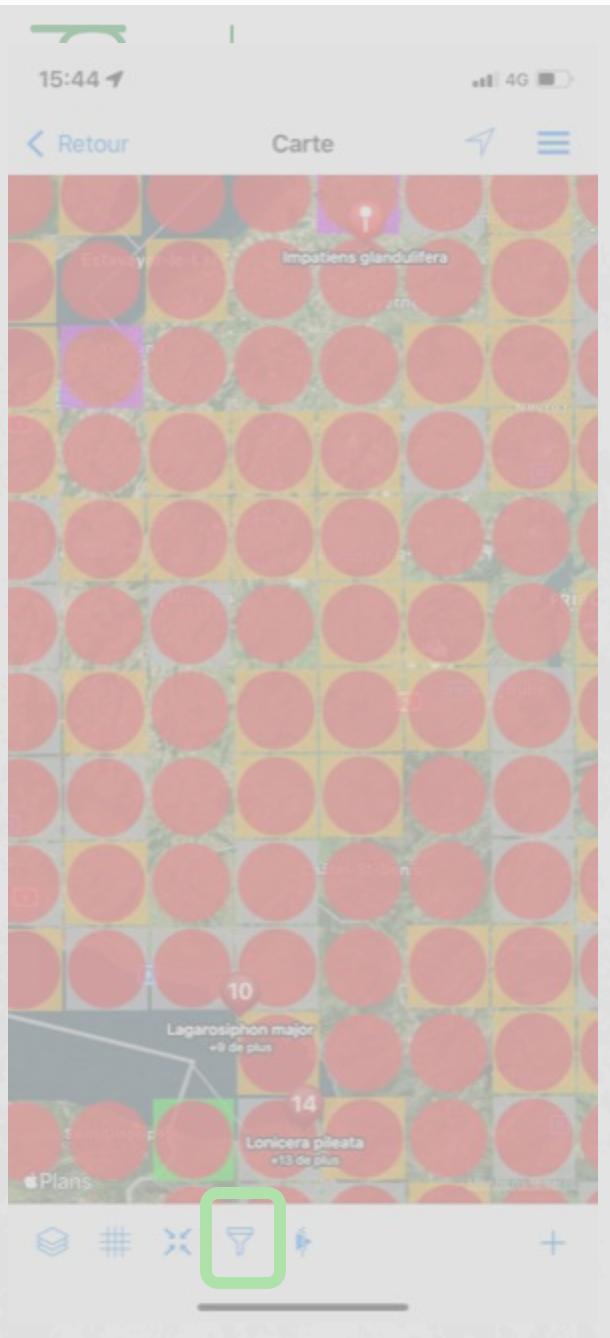
Pourquoi utiliser cet outil? :

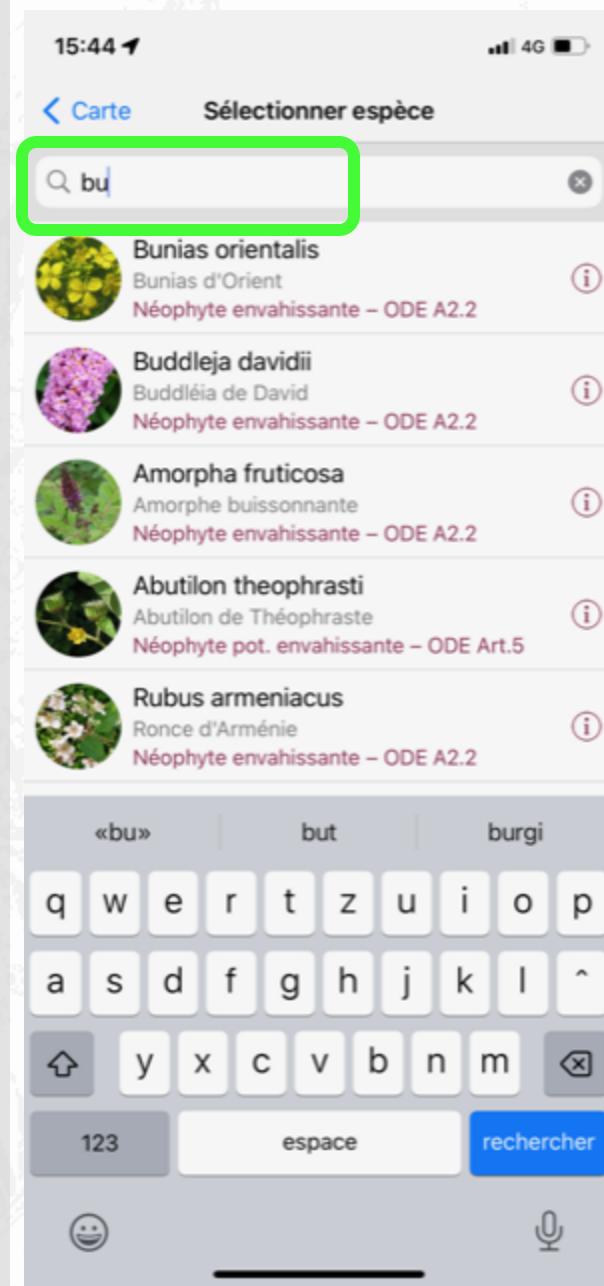
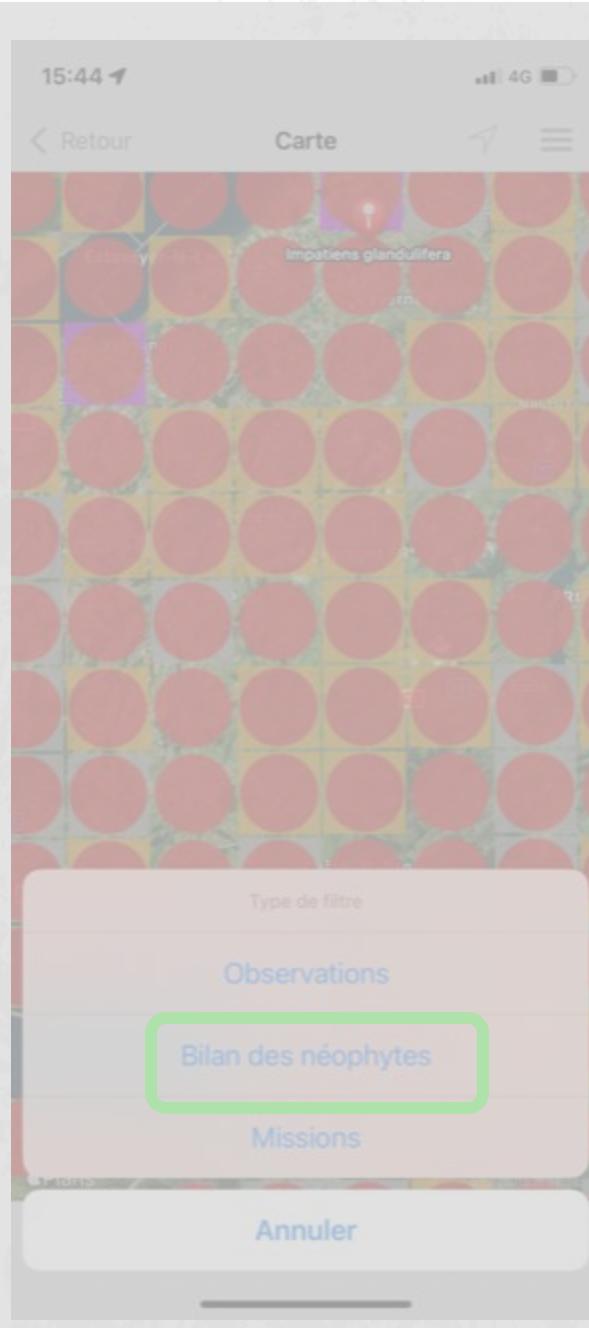
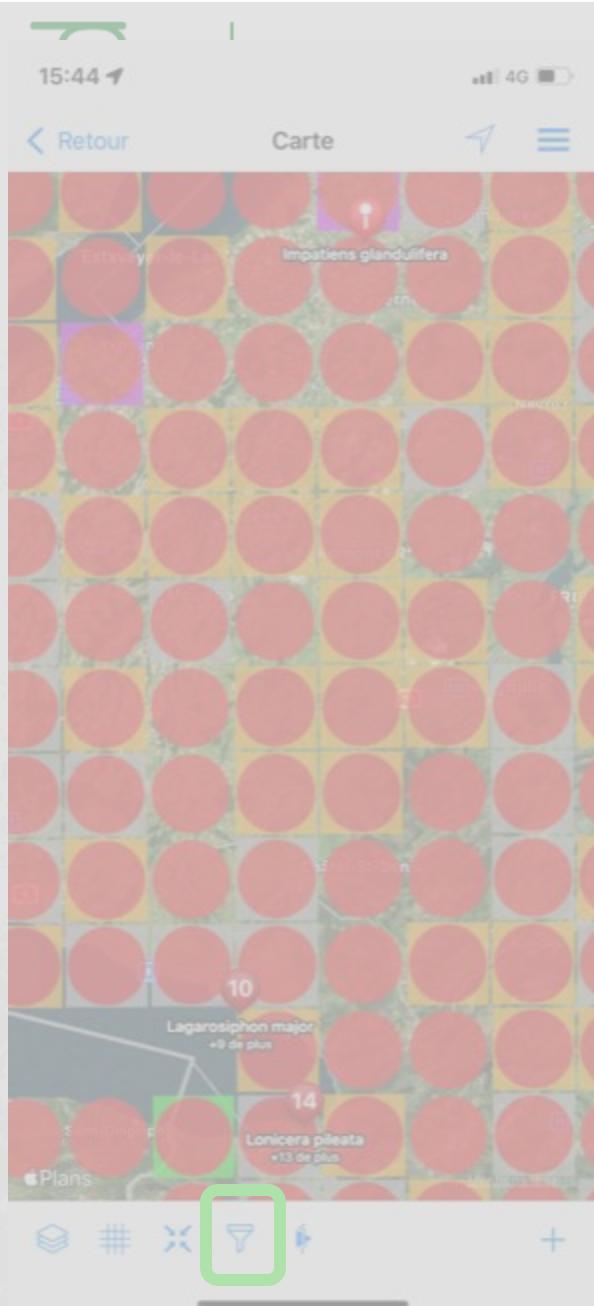
- De voir où sont les plantes exotiques envahissantes (partout en Suisse, et pour toutes les espèces où une espèce en particulier)
- Permet d'identifier les plantes par photo.
- D'annoncer des observations de foyer d'espèces exotique envahissantes non connus et d'annoncer des luttes.

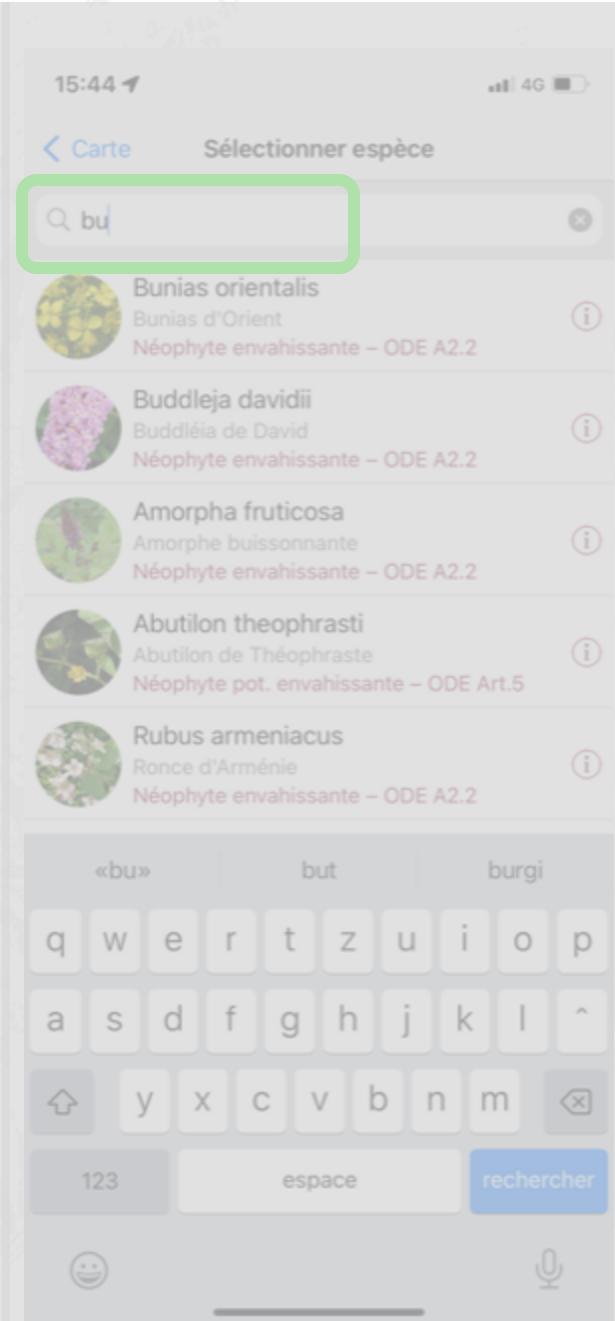
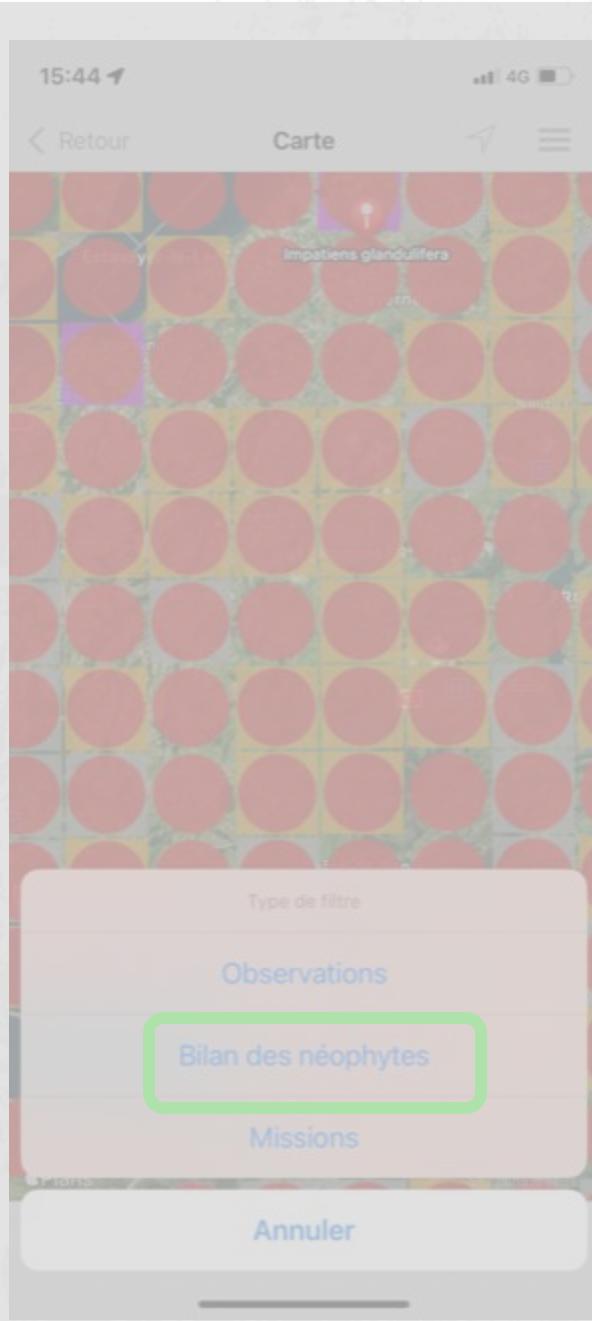
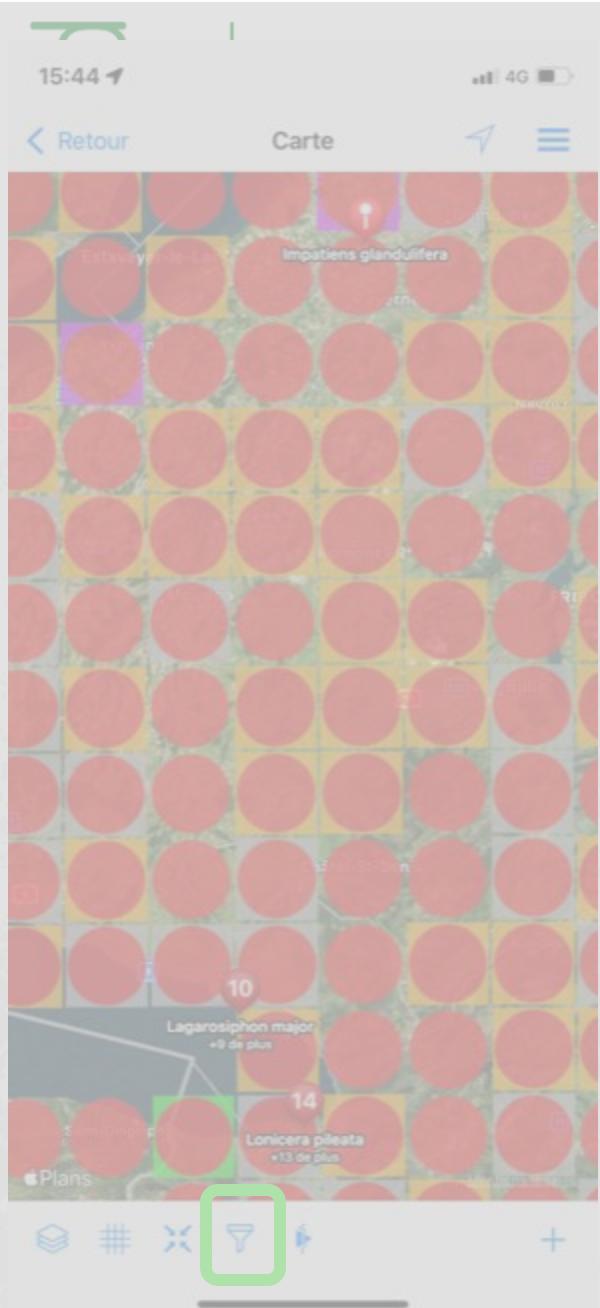


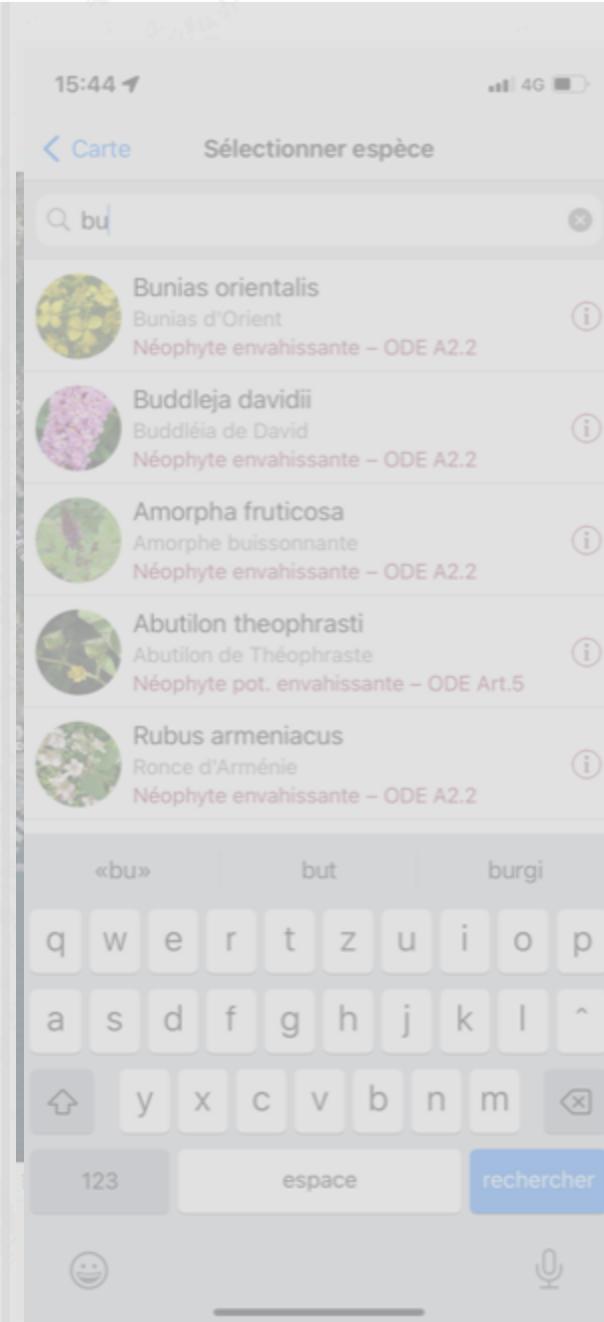
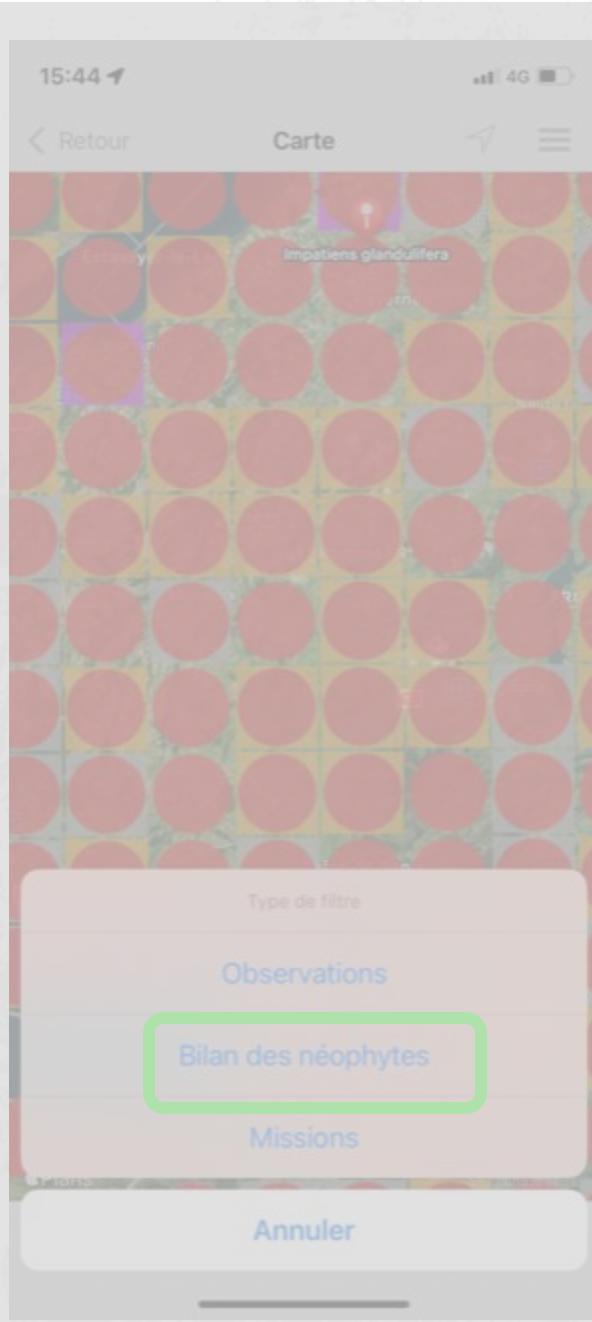
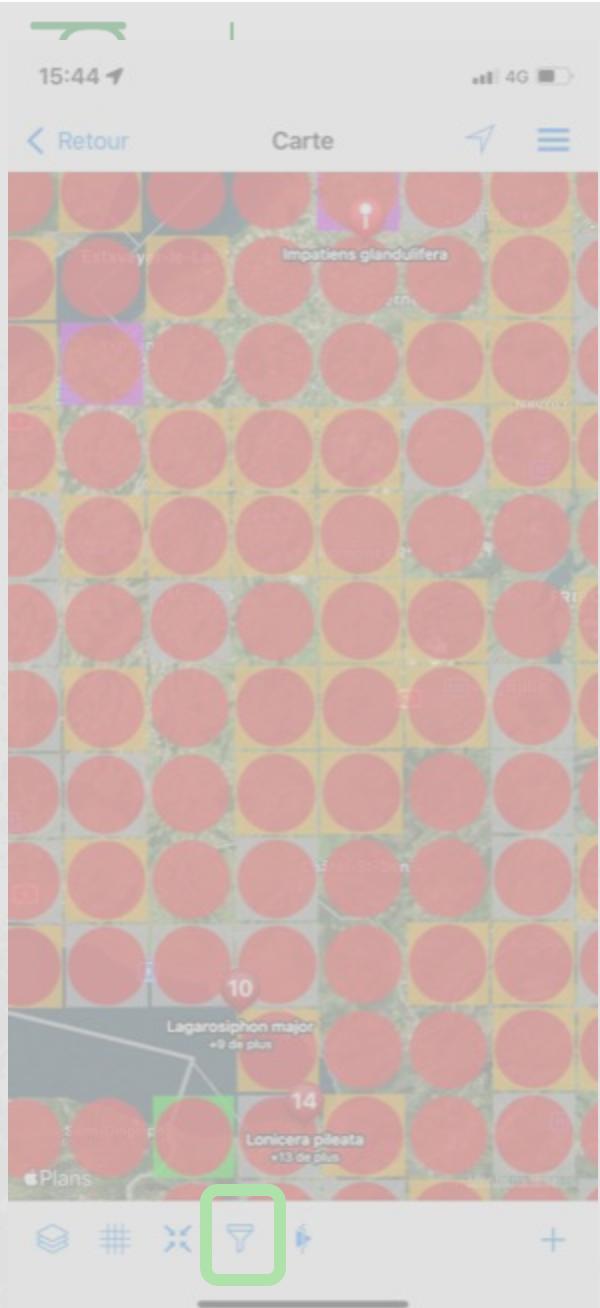


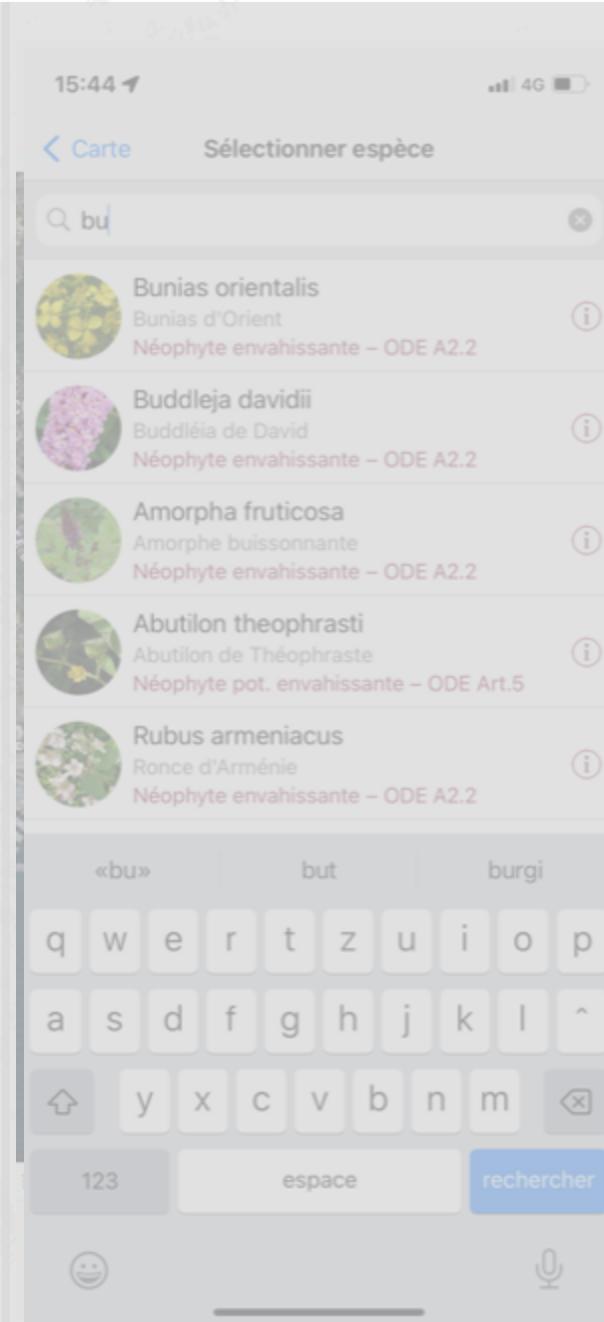
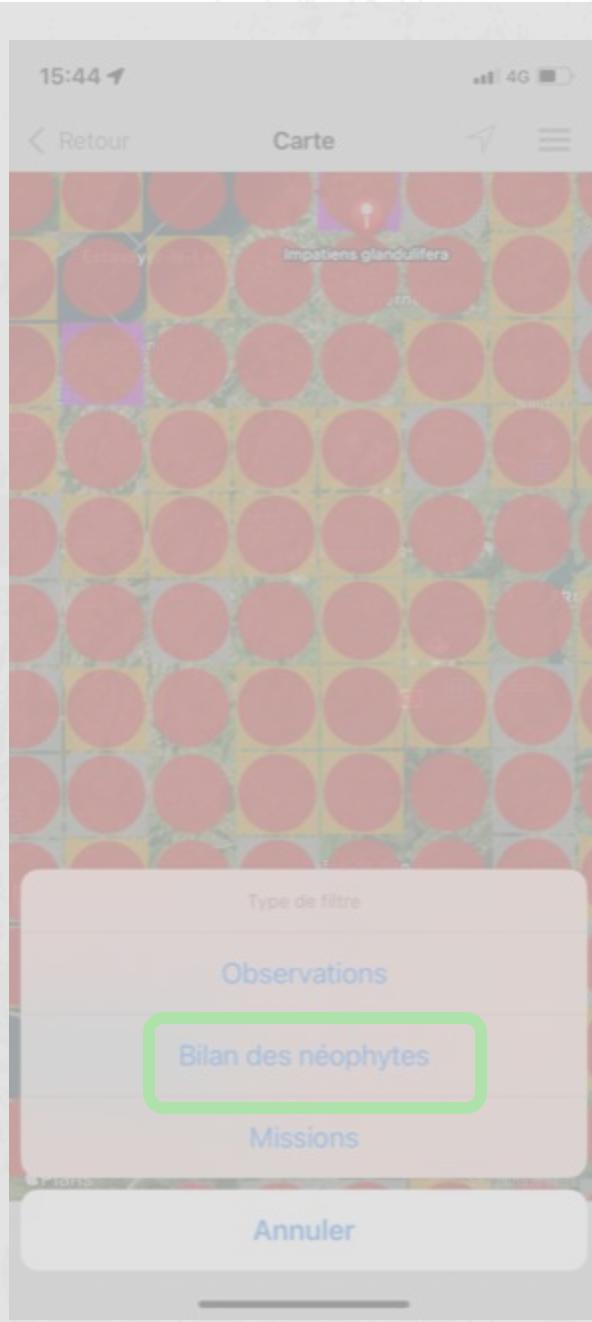
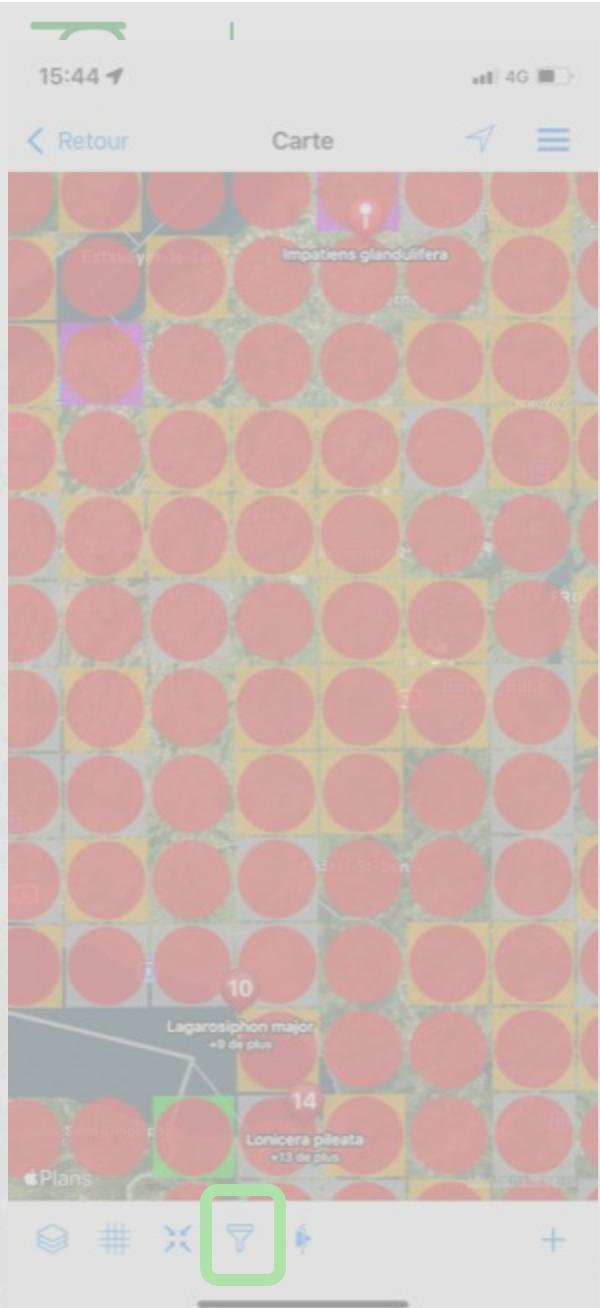




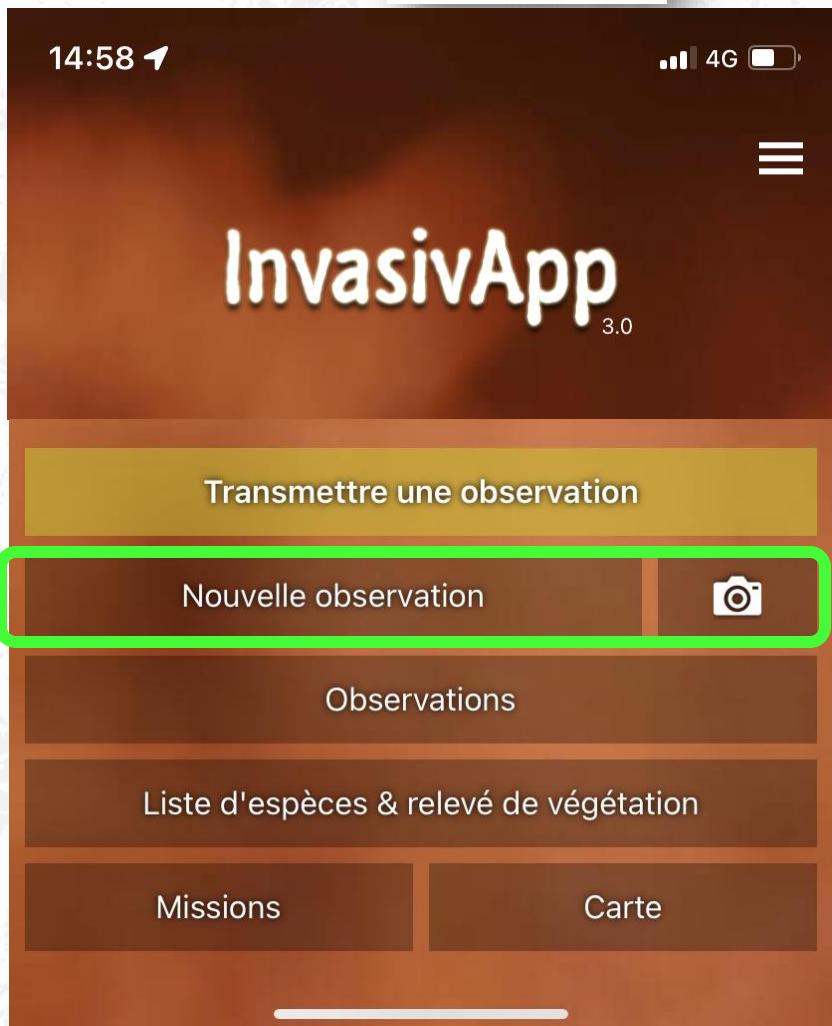








(2) PEE – un seul outils pratique - *InvasivApp*



Pourquoi utiliser cet outil? :

- De voir où sont les plantes exotiques envahissantes (partout en Suisse, et pour toutes les espèces où une espèce en particulier)
- Permet d'identifier les plantes par photo.
- D'annoncer des observations de foyer d'espèces exotique envahissantes non connus et d'annoncer des luttes.

15:59

4G

InvasivApp

3.0



Transmettre une observation

Source de l'image

Appareil photo

Galerie photo

Annuler



15:59

4G

InvasivApp



Transmettre une observation

Source de l'image

Appareil photo

Galerie photo

Annuler



Reprendre

Utiliser

15:58

Retour Nouvelle observation ?

Images

Date de l'observation
mer. 29 janvier 2025 15:58:31

Position
2540404 / 1154621 (±41m) ✓ Localisation GPS en cours

Aide à l'identification

Créer l'observation

15:59

4G

InvasivApp



Transmettre une observation

Source de l'image

Appareil photo

Galerie photo

Annuler



15:58

4G

Nouvelle observation



Images



Date de l'observation

mer. 29 janvier 2025 15:58:31



Position

2540404 / 1154621 (±41m)



Localisation GPS en cours

Aide à l'identification

Créer l'observation

15:59

4G

InvasivApp
3.0

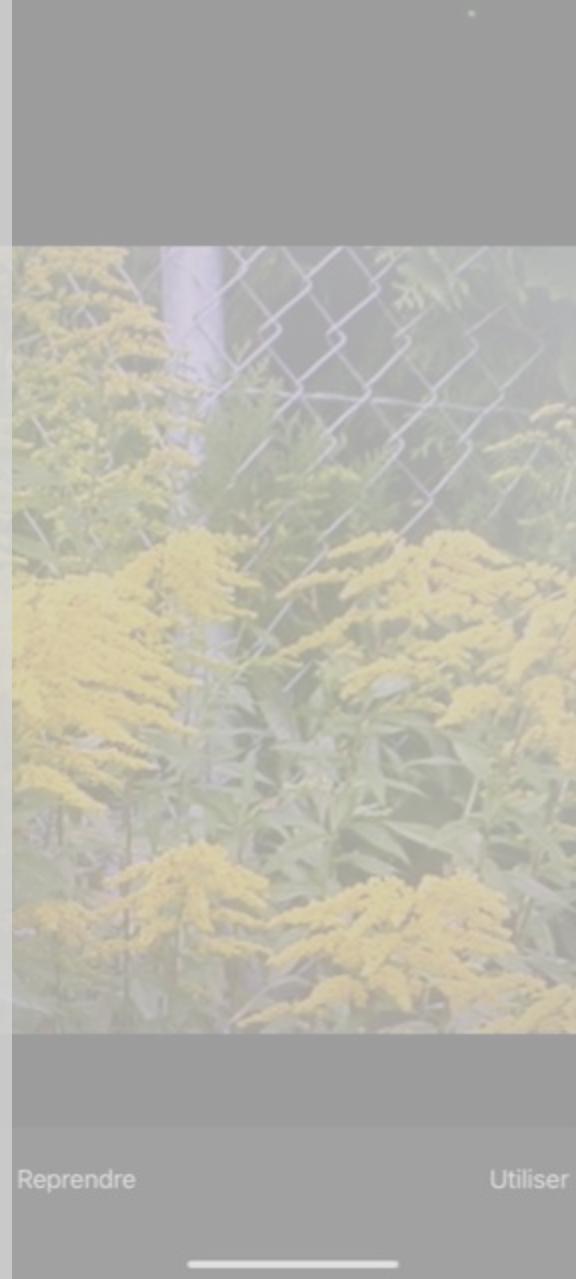
Transmettre une observation

Source de l'image

Appareil photo

Galerie photo

Annuler



Reprendre

Utiliser

15:59

Retour Aide à l'identification

Vous devriez obtenir des suggestions encore meilleures si vous ajoutez plus de photos à votre observation.

Solidago canadensis Solidage du Canada Néophyte envahissante – ODE A2.1	56.88%
Solidago gigantea Solidage géant Néophyte envahissante – ODE A2.1	22.05%

Afficher plus d'espèces

Identification via FlorID

15:59

4G

InvasivApp
3.0

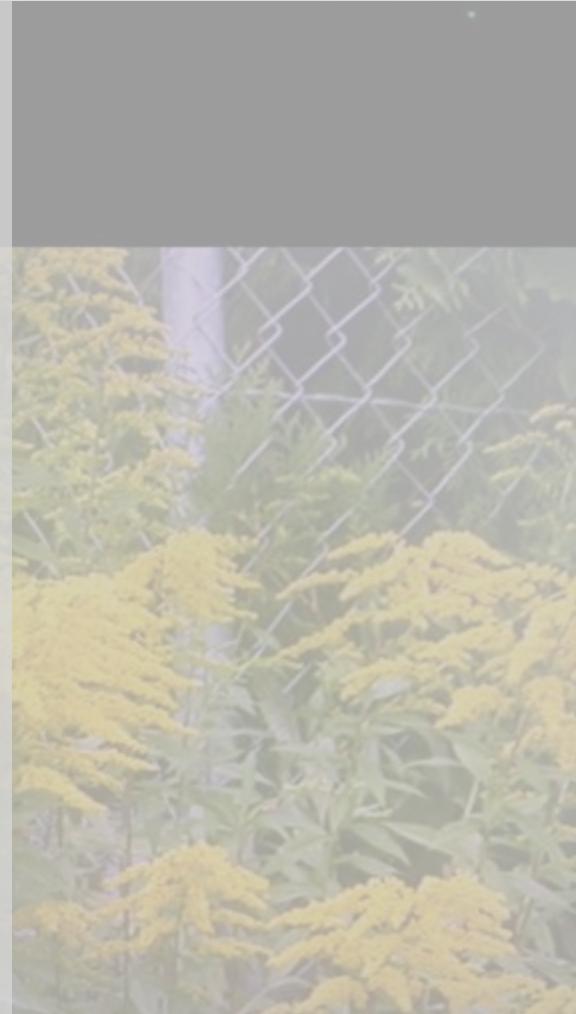
Transmettre une observation

Source de l'image

Appareil photo

Galerie photo

Annuler



Reprendre

Utiliser

15:59 15:59 15:59

Retour Aide à l'identification Annuler Nouvelle observation Enregistrer

Vous devriez obtenir des suggestions encore meilleures si vous ajoutez plus de photos à votre observation.

	Solidago canadensis Solidage du Canada Néophyte envahissante – ODE A2.1	56.88%
	Solidago gigantea Solidage géant Néophyte envahissante – ODE A2.1	22.05%

Aide à l'identification

Afficher plus d'espèces

Identification via FlorID

Espèce Solidago canadensis
Solidage du Canada
Néophyte envahissante – ODE A2.1

Projet Mon projet par défaut

Position 2540407 / 11546 3 (±41m) Position définie

Date de l'observation mer. 29 janvier 2025 15:59:13

Présence Présent

Certitude de l'identification Identification certaine

Champs facultatifs

Images  +

Témoins Image

Localité Texte libre

The image consists of three side-by-side screenshots of the InvasivApp mobile application interface.

Screenshot 1 (Left): Shows the main menu screen. At the top, it displays the app name "InvasivApp" and version "3.0". Below the title, there is a yellow button labeled "Transmettre une observation" and a brown button labeled "Nouvelle observation" which is highlighted with a green rectangular selection box. Other menu items include "Observations", "Liste d'espèces & relevé de végétation", "Missions", "Carte", "Annuler", "Reprendre", and "Utiliser".

Screenshot 2 (Middle): Shows the "Nouvelle observation" screen. It includes fields for "Espèce" (Species) set to "Solidago canadensis" (Solidago du Canada), "Néophyte envahissante – ODE A2.1" (Invasive species – ODE A2.1), "Aide à l'identification" (Identification help), "Projet" (Project) set to "Mon projet par défaut", "Position" (Location) set to "2540407 / 1154613 (±41m)" (Position defined), "Date de l'observation" (Observation date) set to "mer. 29 janvier 2025 15:59:13", "Présence" (Presence) set to "Présent" (Present), "Certitude de l'identification" (Identification certainty) set to "Identification certaine" (Certain identification), and "Champs facultatifs" (Optional fields). Under "Images", there is a thumbnail of a yellow flower cluster with a blue plus sign icon to add more images.

Screenshot 3 (Right): Shows the continuation of the "Nouvelle observation" screen. It includes fields for "Abondance" (Abundance) set to "Nombre d'unités de comptage" (Number of counting units), "Remarque sur l'abondance" (Remark on abundance), "Recouvrement" (Cover), "Milieu naturel" (Natural environment) set to "TypoCH (Delarze et al. 2015)", "Phénologie" (Phenology), "Vitalité" (Vitality), "Substrat" (Soil substrate), "Nom original de l'espèce" (Original name of the species) set to "Texte libre" (Free text), "Remarque" (Remark), and "Lutte et monitoring" (Control and monitoring). This section is also highlighted with a green rounded rectangular selection box. Other fields include "Évolution de la population" (Population evolution) and "Lutte" (Control).

15:59

4G

15:59

4G

de fr it Carnet néophytes

Bilan

Filtre

Renouée - *Reynoutria japonica* aggr.

1 Traitement le 31.12.2022

Traitement indéfini

Carte



Bilan des données

Recherche d'un lieu: saisir un nom de lieu ou de commune

 Un carré = 25 m

X: 541'907 Y: 150'467

● Observation négative

● Observation positive

■ Traitement

Monitoring: ■ Augmentation / Stable

■ Nette diminution

■ Eradication

■ Mélange

15:59

4G

15:59

4G

de fr it Carnet néophytes

Bilan

Filtre

Renouée - *Reynoutria japonica* aggr.

1 Traitement le 31.12.2022

Traitement indéfini

Halte aux Renouées !



www.asleman.org

Carte



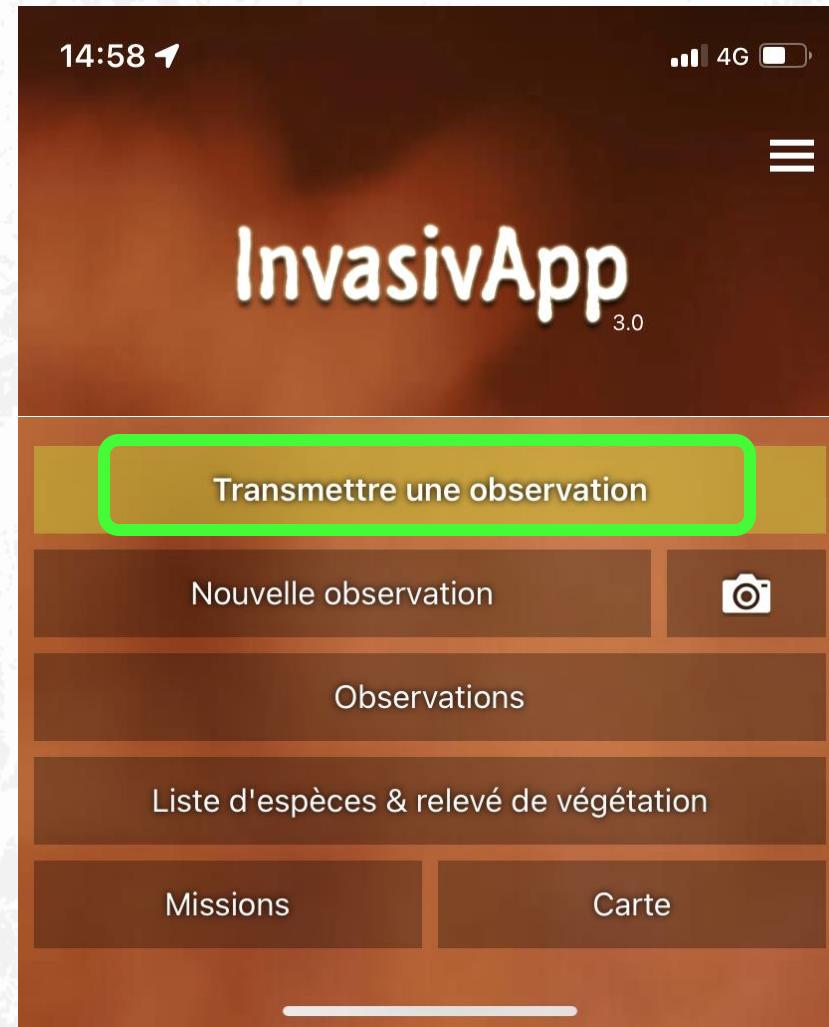
Bilan des données

Recherche d'un lieu: saisir un nom de lieu ou de commune



(2) PEE – un seul outils pratique - InvasivApp

- Transmettre ses données



(2) PEE – un seul outils pratique - InvasivApp

Utilité d'annoncer les observations et les luttes:

-Déetecter de nouveaux foyers d'espèce pas encore présente dans une région ou sur le canton de Vaud – *une chance unique d'éradiquer l'espèce avant qu'elle ne s'implante*

(2) PEE – un seul outils pratique - InvasivApp

Utilité d'annoncer les observations et les luttes:

-Déetecter de nouveaux foyers d'espèce pas encore présente dans une région ou sur le canton de Vaud – une chance unique d'éradiquer l'espèce avant qu'elle ne s'implante -

de fr it Carnet néophytes

V2022_11_30-8980

Login

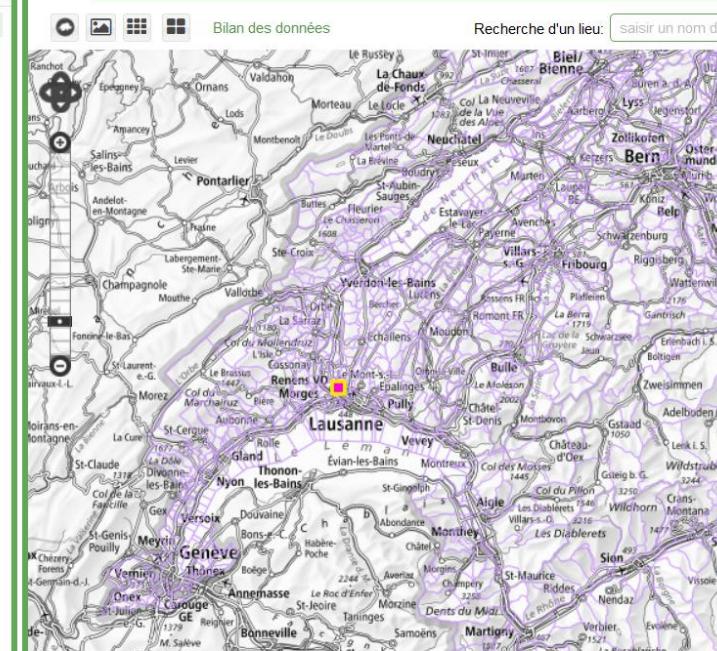
Bilan Filtre

Crassule de Helm - *Crassula helmsii* (Kirk) Cockayne

6 Observations du 25.09.2021 au 10.11.2024 Espèce présente

1 Traitement le 07.07.2022 Traitement mécanique

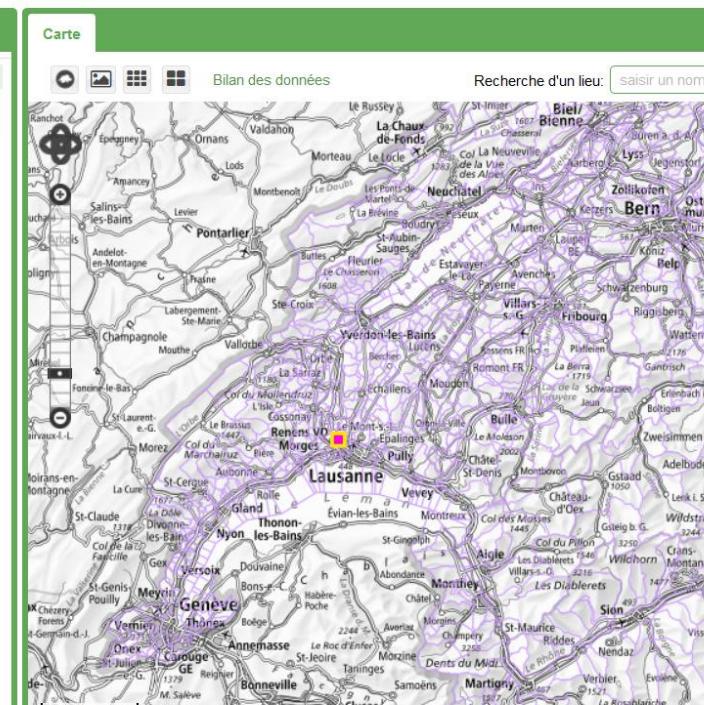
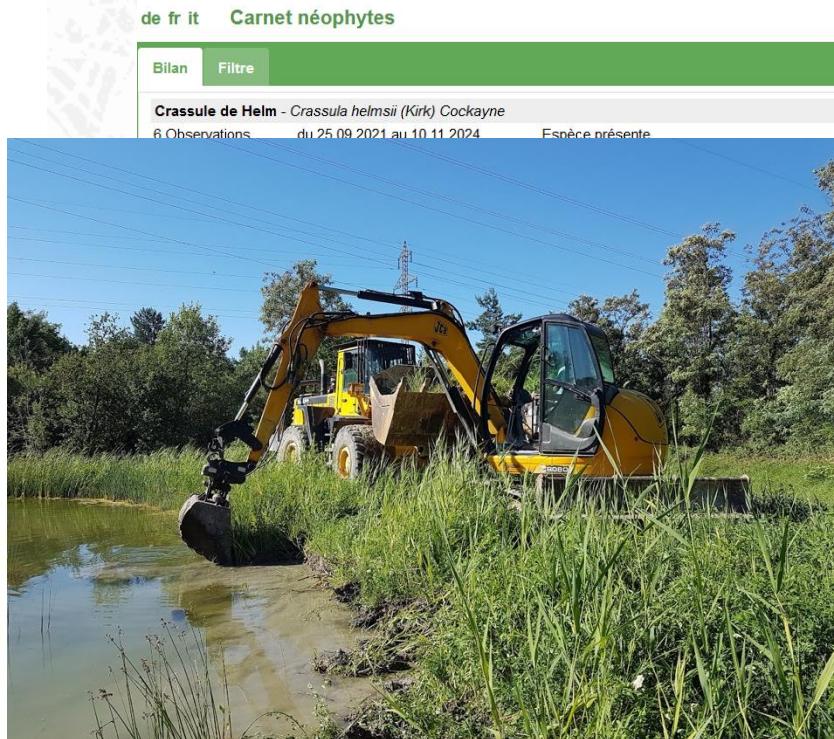
Carte Bilan des données Recherche d'un lieu: Saisir un nom de lieu



(2) PEE – un seul outils pratique - InvasivApp

Utilité d'annoncer les observations et les luttes:

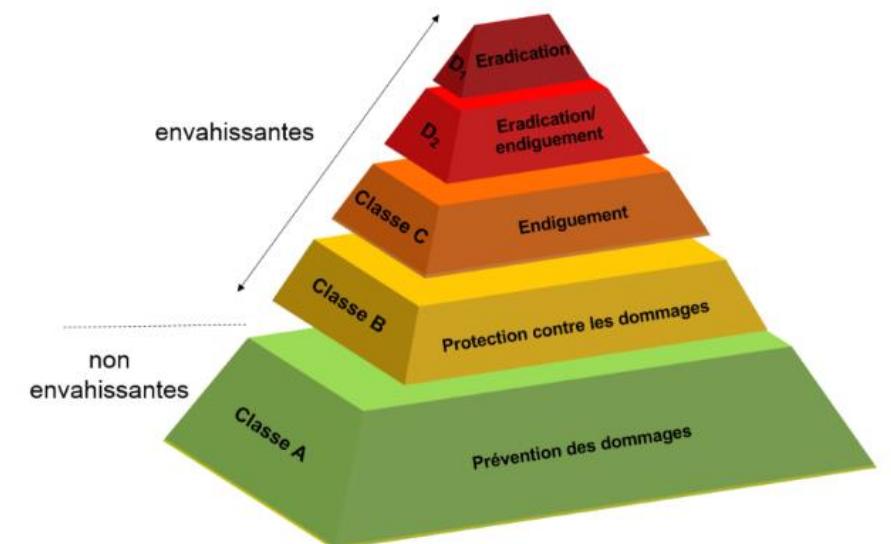
-Déetecter de nouveaux foyers d'espèce pas encore présente dans une région ou sur le canton de Vaud – une chance unique d'éradiquer l'espèce avant qu'elle ne s'implante -



(2) PEE – un seul outils pratique - InvasivApp

Utilité d'annoncer les observations et les luttes:

- Déetecter de nouveaux foyers d'espèce pas encore présente dans une région ou sur le canton de Vaud – *une chance unique d'éradiquer l'espèce avant qu'elle ne s'implante*
- Quantifier le problème pour les différentes plantes et pour les différents acteurs et s'organiser et se coordonner pour lutter (au niveau Suisse et cantonal)



(2) PEE – un seul outils pratique - InvasivApp

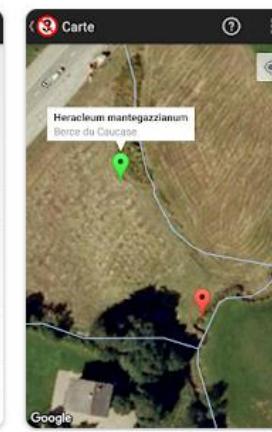
Utilité d'annoncer les observations et les luttes:

- Déetecter de nouveaux foyers d'espèce pas encore présente dans une région ou sur le canton de Vaud – *une chance unique d'éradiquer l'espèce avant qu'elle ne s'implante*
- Quantifier le problème pour les différentes plantes et pour les différents acteurs et s'organiser et se coordonner pour lutter (au niveau Suisse et cantonal)
- Organiser la lutte à l'échelle régionale (privés-communes – commune-commune)
- Planifier les interventions pour des foyers connus de longue date, avant l'arrivée des fleurs et des graines
- Apprendre à reconnaître les plantes

(3) Situation VD et Lutry: où sont les plantes exotiques envahissantes?

- **2 Solutions** (Infoflora: centre Suisse de données sur les plantes):

Application mobile: **InvasivApp**



En ligne sur internet: **Carnet Néophytes en ligne:** [LIEN](#)

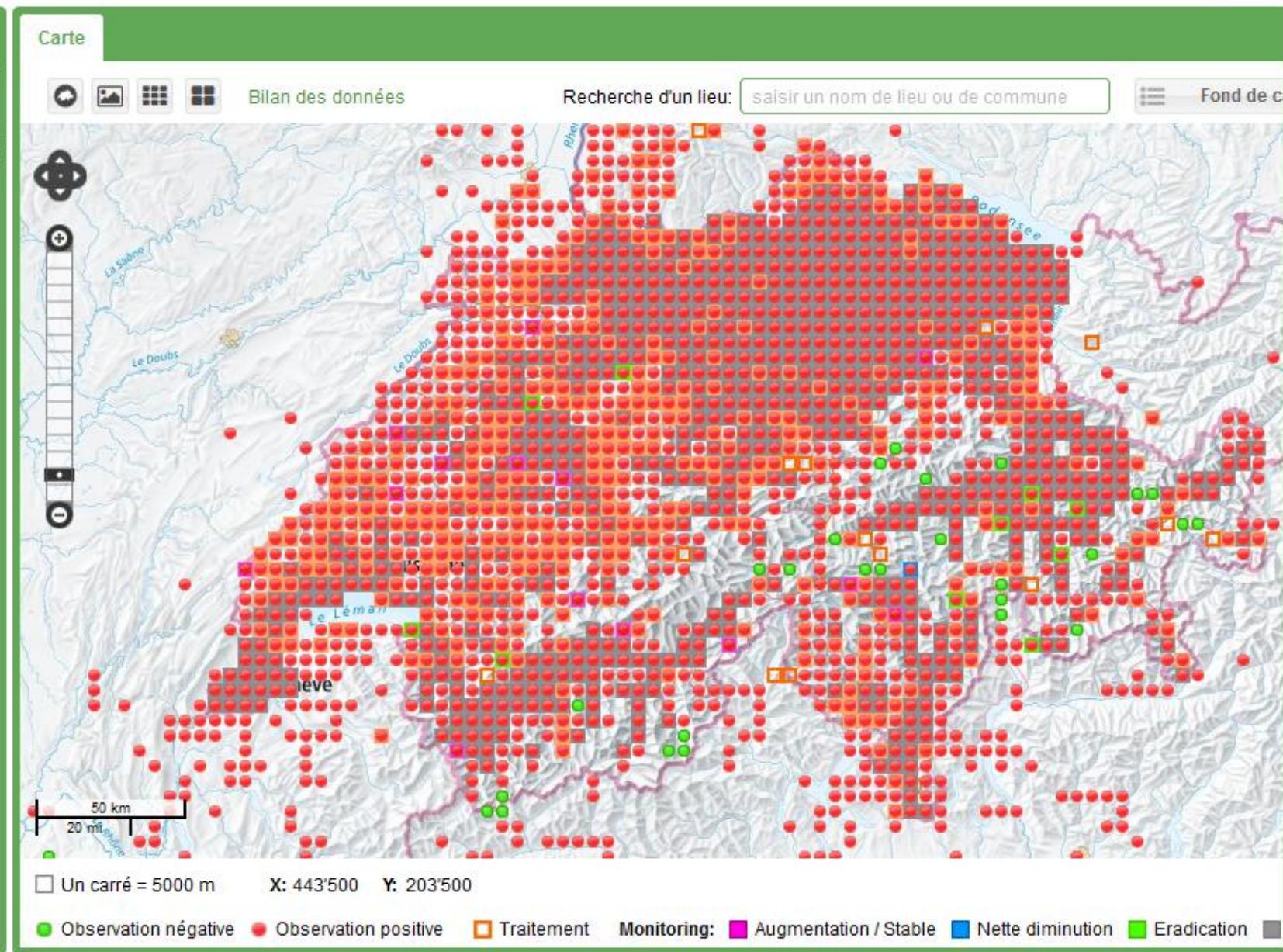
de fr it Carnet néophytes

V2022_11_30-8980

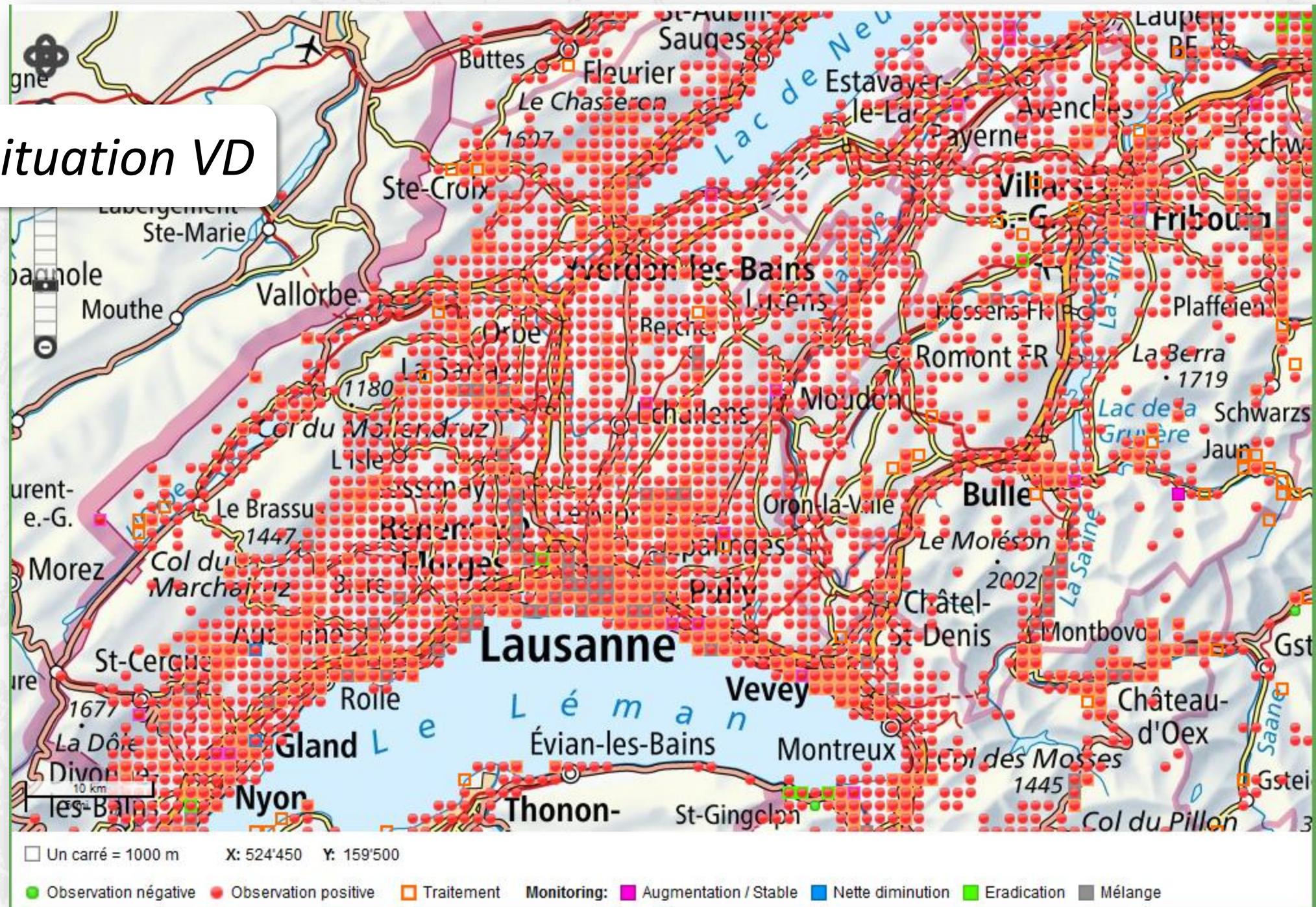
Bilan Filtre

Filtrer la liste d'espèces

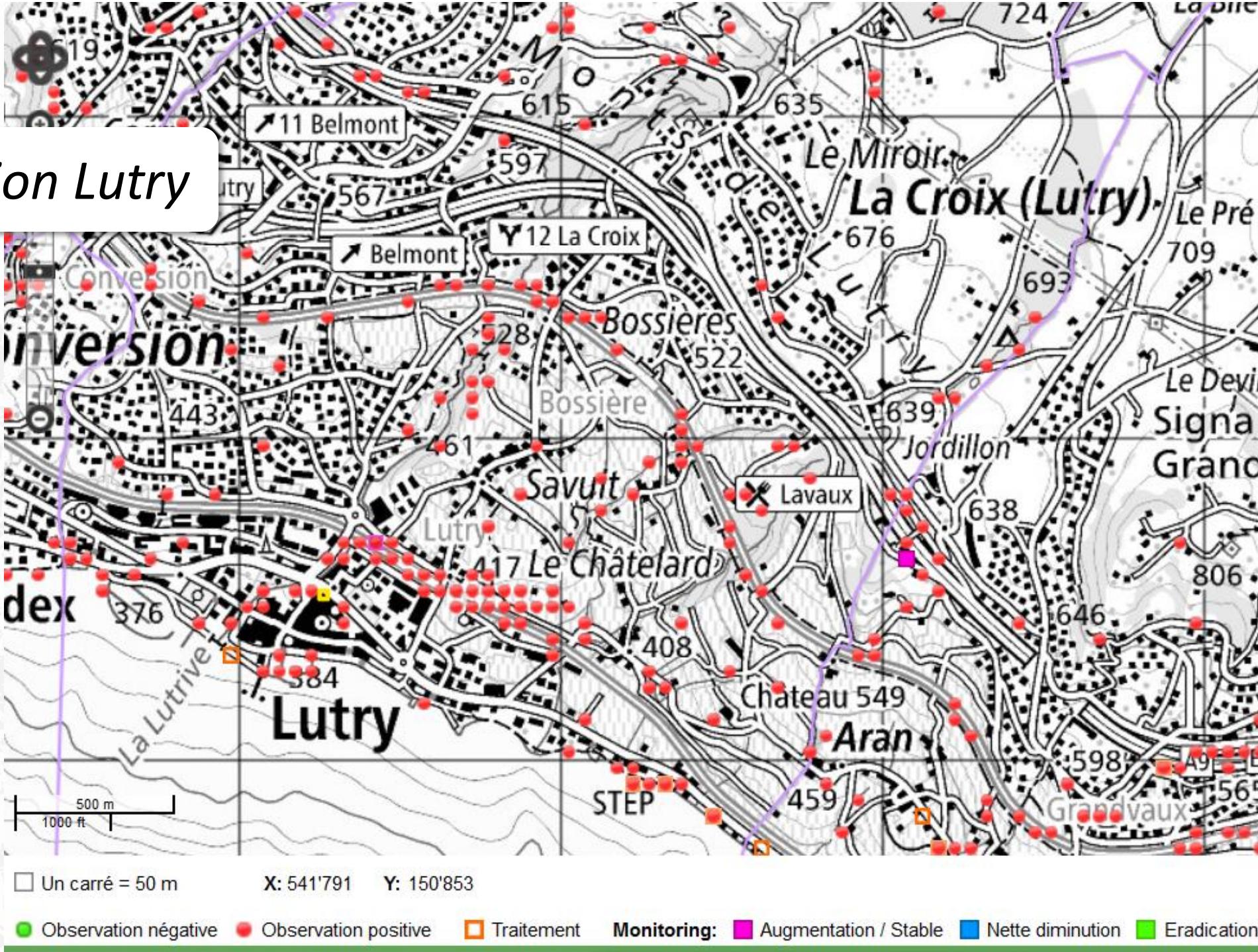
- Néophytes
- Abutilon de Théophraste
- Mimosa blanchâtre
- Kiwi
- Ailante
- Akébie à cinq feuilles
- Ambroisie à feuilles d'armoi...
- Ambroisie à feuilles molles
- Ambroisie à épis glabres
- Ambroisie trifide
- Amorphe buissonnante
- Aralie élevée
- Armoise des frères Verlot
- Asclépiade de Syrie
- Aster lancéolé
- Aster de la Nouvelle-Belgique
- Aster de la Nouvelle-Belgique
- Aster de Tradescant
- Aster à feuilles de saule
- Aster versicolore
- Azolla fausse filicule
- Bassie à balais



(3) Situation VD



(3) Situation Lutry



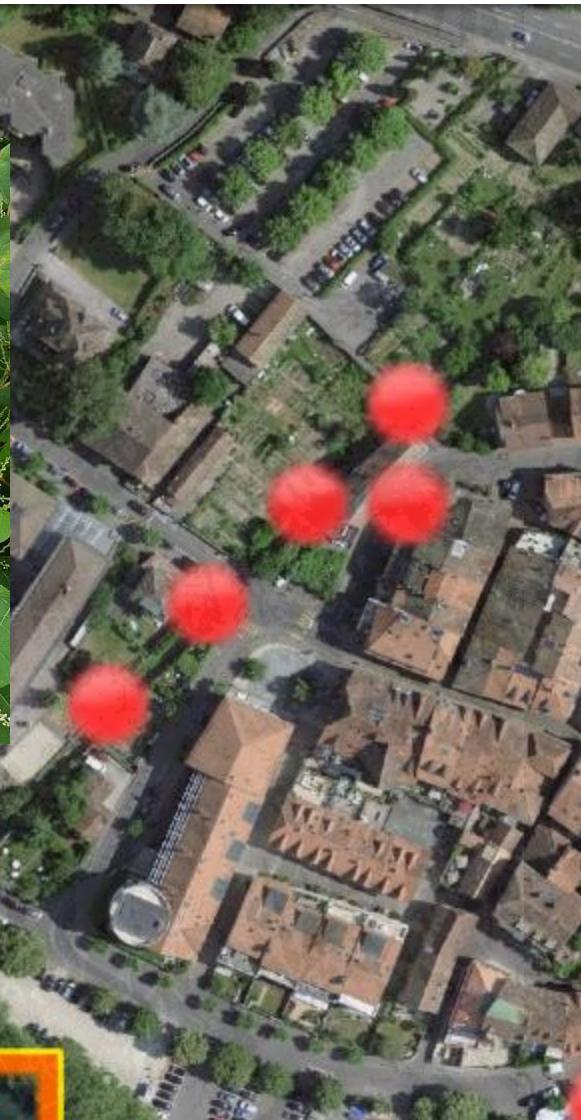
(3) Situation Lutry



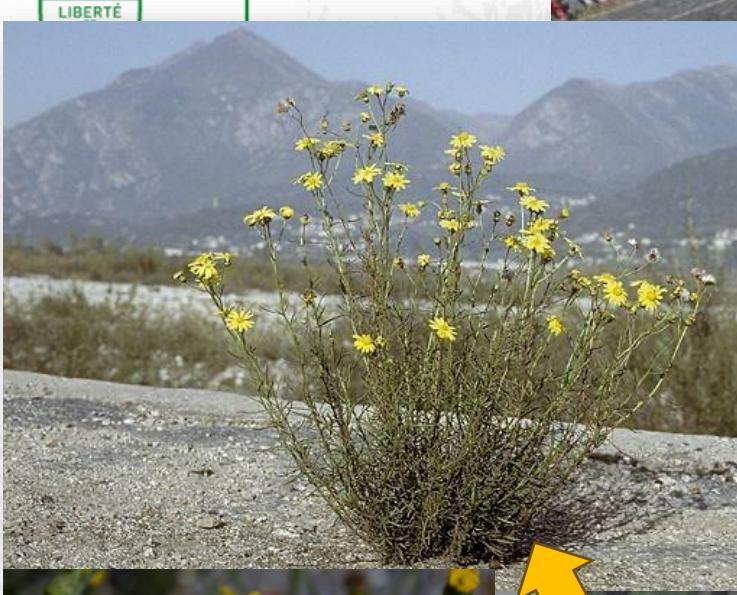
(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



Renouée du Japon



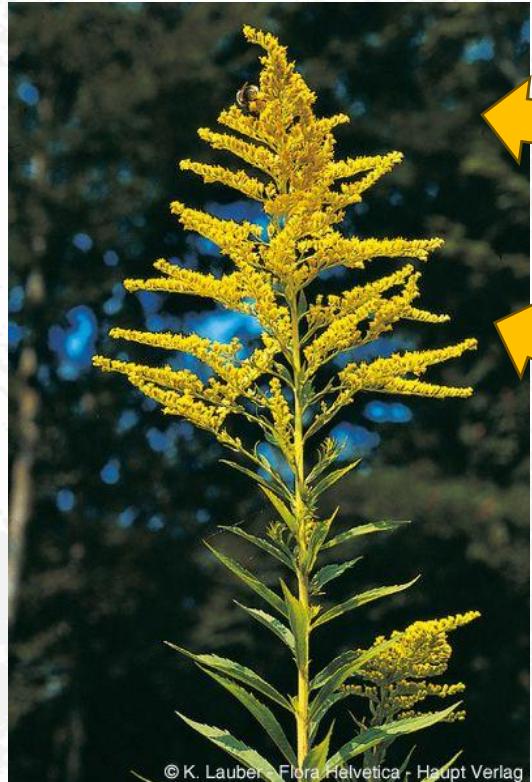
(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



Séneçon sud-africain
/ du cap



(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



© K. Lauber - Flora Helvetica - Haupt Verlag

Solidage du Canada
/ géant



(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



© K. Lauber - Flora Helvetica - Haupt Verlag

Buddléia de David



(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



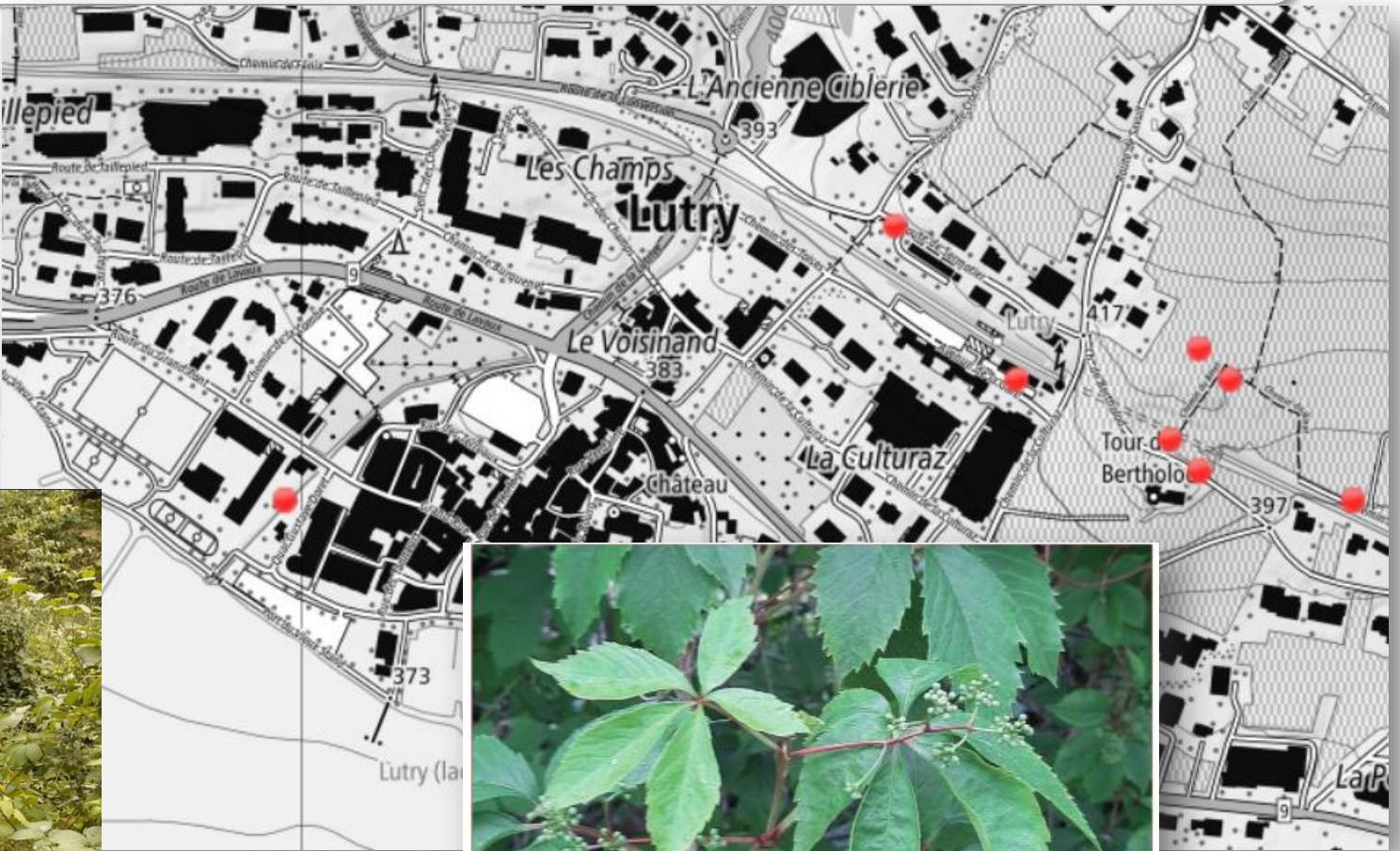
Ronce d'Arménie !

Très difficile
d'identification même
par les experts!

Lutter comme pour
toute autre ronce,
Endiguer.

(4) Les nouvelles espèces contre lesquelles lutter

Vigne vierge à 5 folioles



(4) Les nouvelles espèces contre lesquelles lutter

Bilan Filtre

Asclépiade de Syrie - *Asclepias syriaca L.*
1 Observation le 05.07.2020 Abondance: 1-10

Asclépiade de Syrie



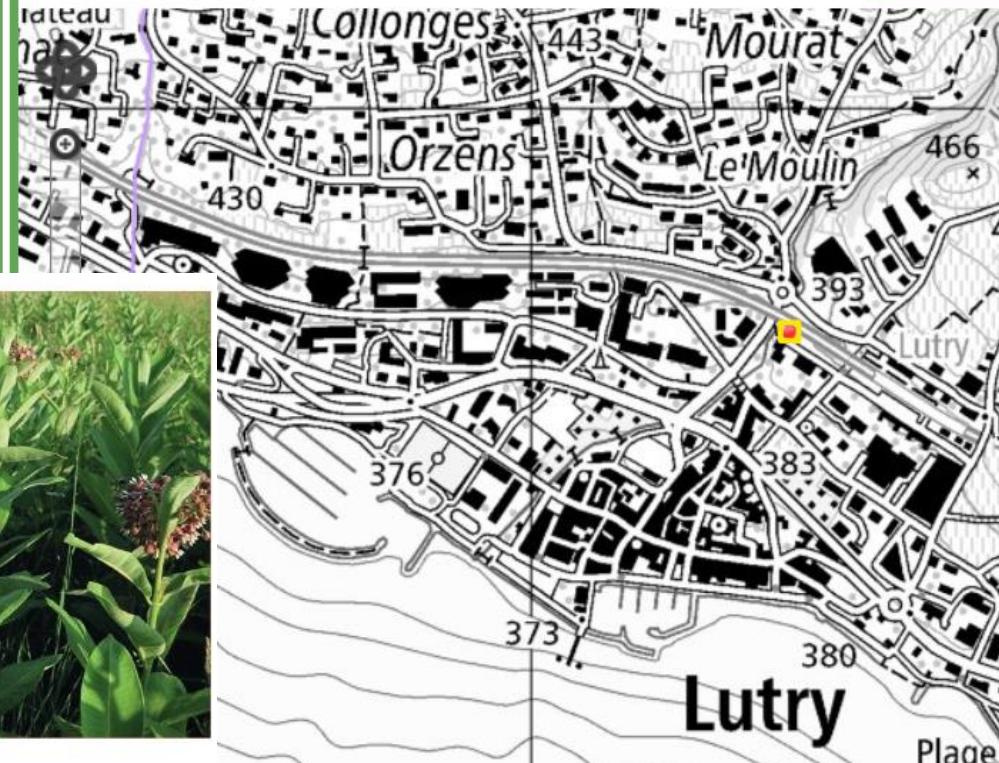
© Erwin Jörg



© Nicola Schoenenberger

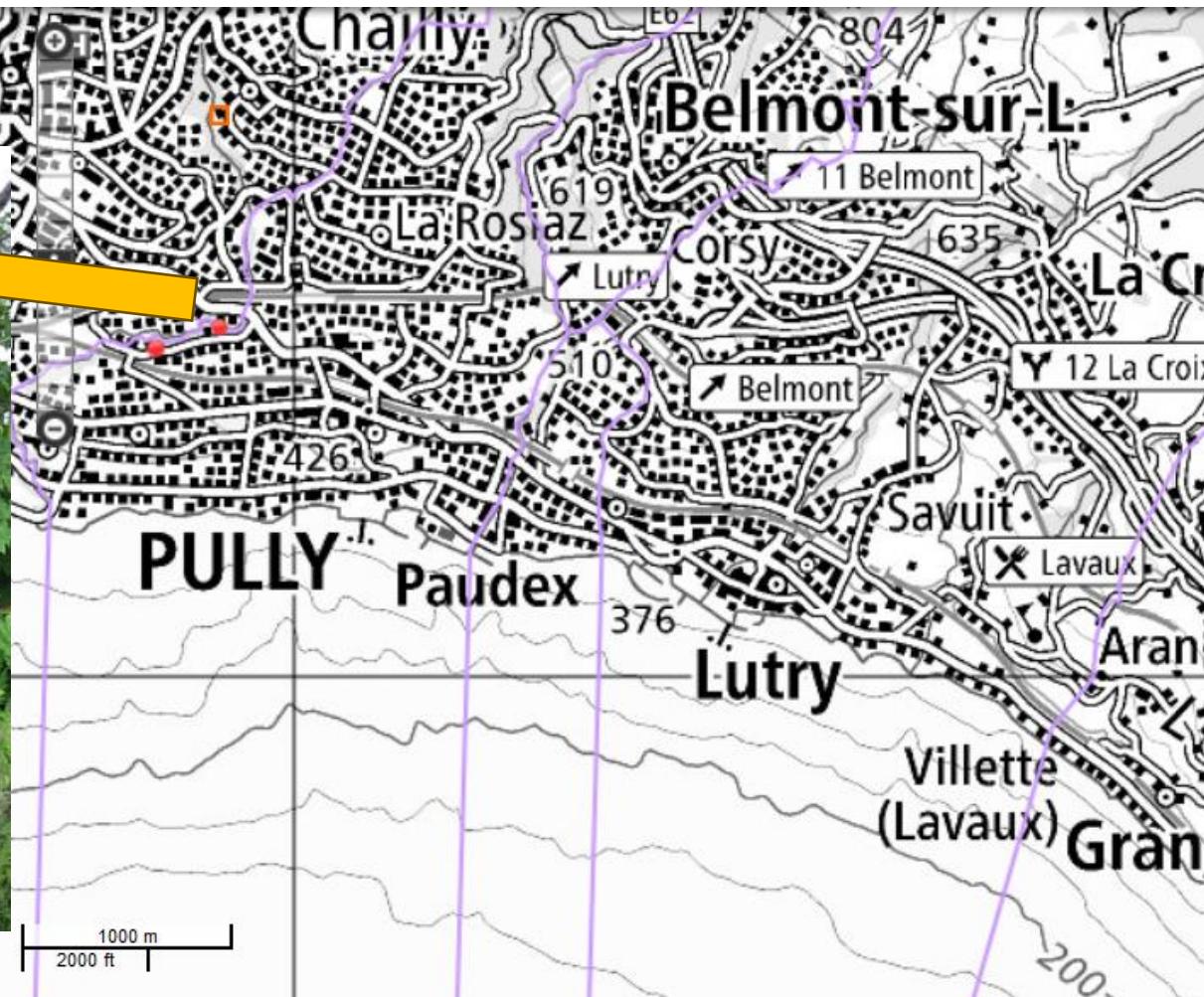
Carte

Bilan des données Recherche d'un lieu: saisir un nom d



Collonges 443
Mourat 466
Orzens 46
Le Moulin 393
Lutry 376 383 373 380
Plage

(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



Observation négative Observation positive Traitement Monitoring: Augmentation / Stable Nette diminution Eradication Mélange

Dangers et raisons d'agir

Santé

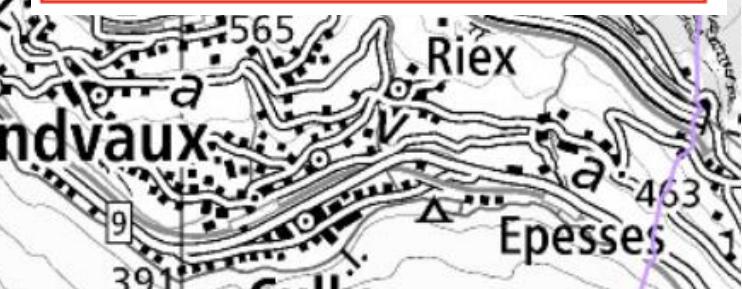
En cas de contact et exposition de la peau au soleil (même 3-4 jours après), la berce du Caucase provoque des brûlures très douloureuses pouvant aller jusqu'au deuxième degré.

Economie

La berce du Caucase favorise l'érosion des berges en laissant des sols à nu durant l'hiver.

Biodiversité

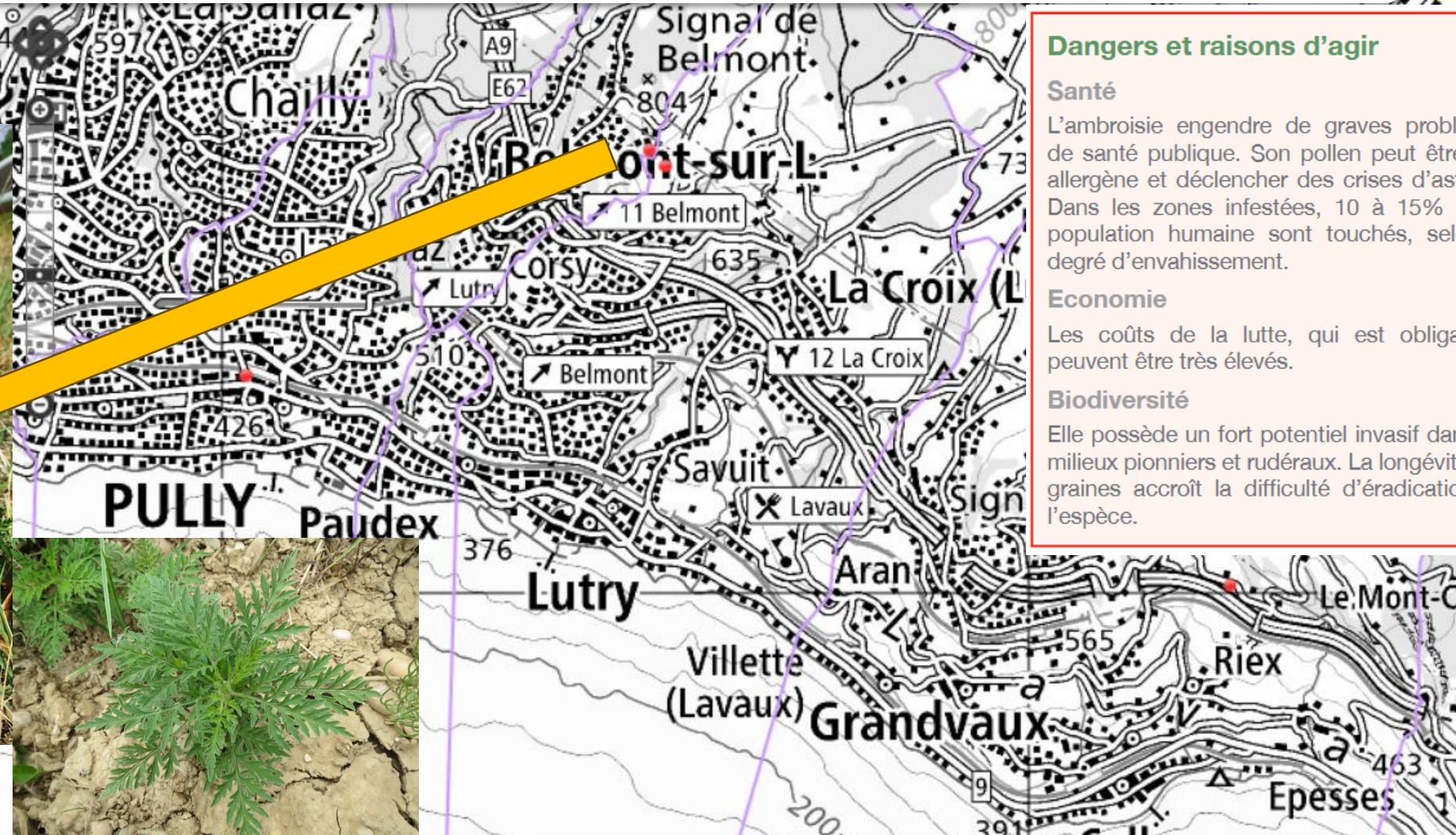
Elle concurrence la végétation indigène en l'étouffant et en provoquant un manque de lumière. Elle contamine génétiquement la berce des prés par hybridation.



(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



Ambroisie à feuille
d'armoise



□ Un carré = 100 m

X: 538'837 Y: 148'783

Dangers et raisons d'agir

Santé

L'ambroisie engendre de graves problèmes de santé publique. Son pollen peut être très allergène et déclencher des crises d'asthme. Dans les zones infestées, 10 à 15% de la population humaine sont touchés, selon le degré d'envahissement.

Economie

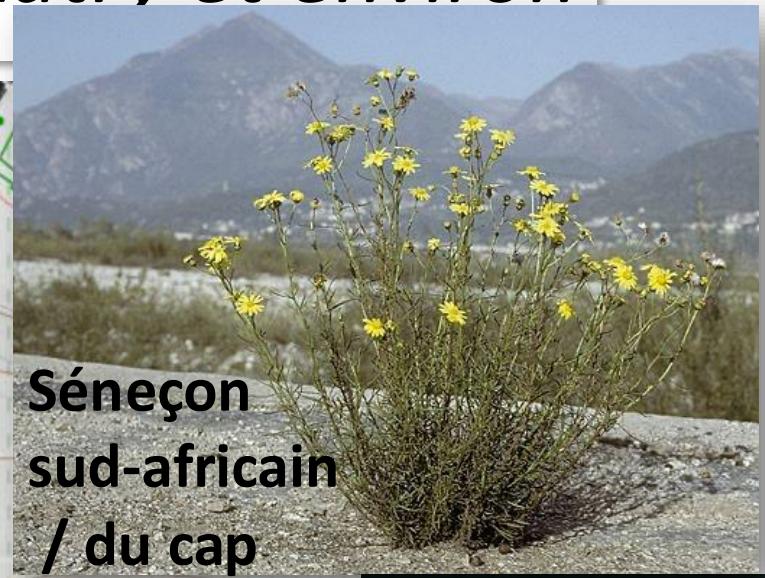
Les coûts de la lutte, qui est obligatoire, peuvent être très élevés.

Biodiversité

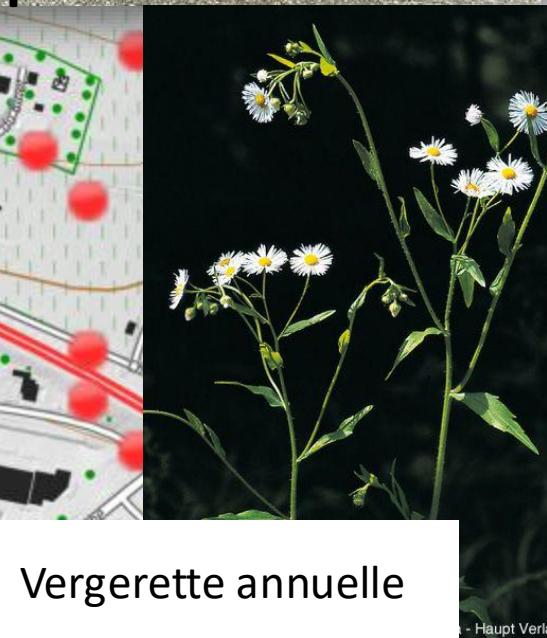
Elle possède un fort potentiel invasif dans les milieux pionniers et rudéraux. La longévité des graines accroît la difficulté d'éradication de l'espèce.



**Solidage du Canada
/ géant**



**Séneçon
sud-africain
/ du cap**

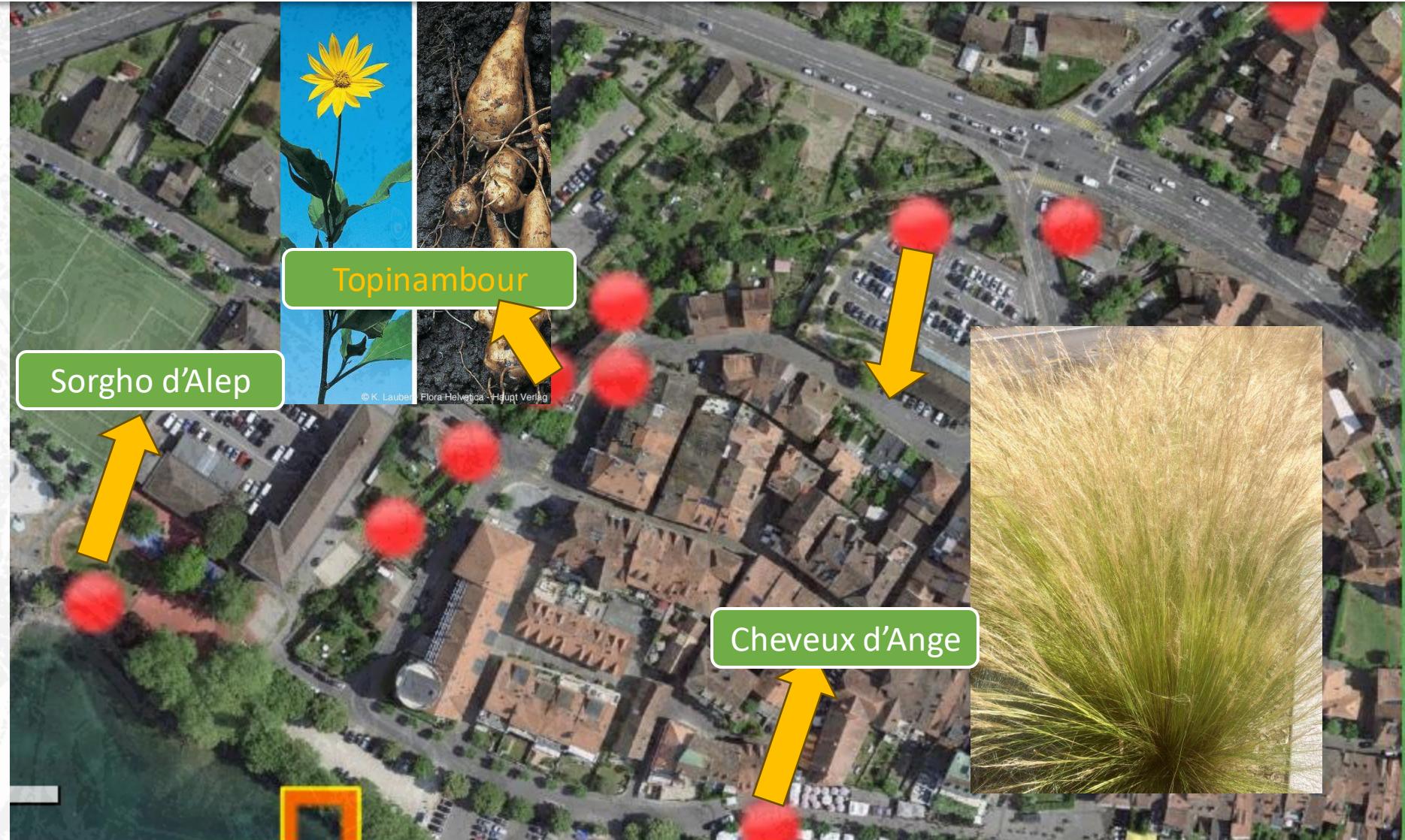


Vergerette annuelle

(4) Les espèces exotiques potentiellement envahissantes

Espèces exotiques
indiquées,
potentiellement
envahissantes

«espèces dont il faut
supposer qu'elles
causeront des
dommages» (OFEV
2019)



(4) Les espèces exotiques potentiellement envahissantes

Espèces exotiques indiquées, potentiellement envahissantes

«espèces dont il faut supposer qu'elles causeront des dommages» (OFEV 2019)

Aucune interdiction de plantation – pas d'obligation de lutte



5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de lutte:

- **Interdire la vente et la plantation (ODE)**

5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de lutte:

- **Interdire la vente et la plantation (ODE)**



- **Annexe 2.1⁸⁵**

⁸⁵ Anciennement annexe 2. Mise à jour par le ch. II al. 1 de l'O du 1^{er} mars 2024, en vigueur depuis le 1^{er} sept. 2024 (RO 2024 116).

(art. 15, al. 2)

- **Organismes exotiques envahissants dont l'utilisation directe dans l'environnement est interdite**

- **1 Plantes**

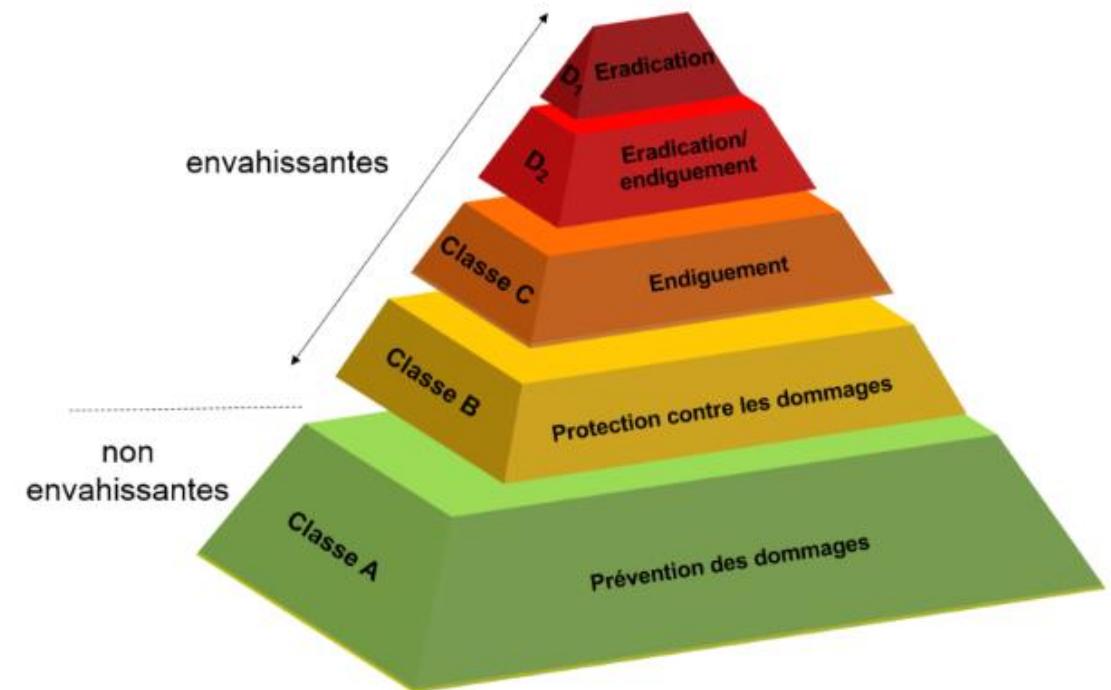
Agrandir le tableau

Nom scientifique	Deutscher Name	Nom français	Nome italiano
<i>Ailanthus altissima</i>	Götterbaum	Ailante	Ailanto
<i>Ambrosia spp. (A. artemisiifolia, A. confertiflora, A. psilostachya, A. trifida)</i>	Ambrosien, Traubkräuter	Ambroisies	Ambrosie
<i>Asclepias syriaca</i>	Syrische Seidenpflanze	Asclépiade de Syrie	Albero della seta
<i>Cabomba caroliniana</i>	Karolina-Haarnixe	Cabomba, Evantail de Caroline	Cabomba della Carolina
<i>Celastrus orbiculatus</i>	Rundblättriger Baumwürger	Bourreau des arbres asiatique	Celastro
<i>Crassula helmsii</i>	Nadelkraut	Orpin de Helms	Erba grassa di Helms

5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de lutte:

- Qu'est-ce que c'est la lutte, quel niveau de lutte?

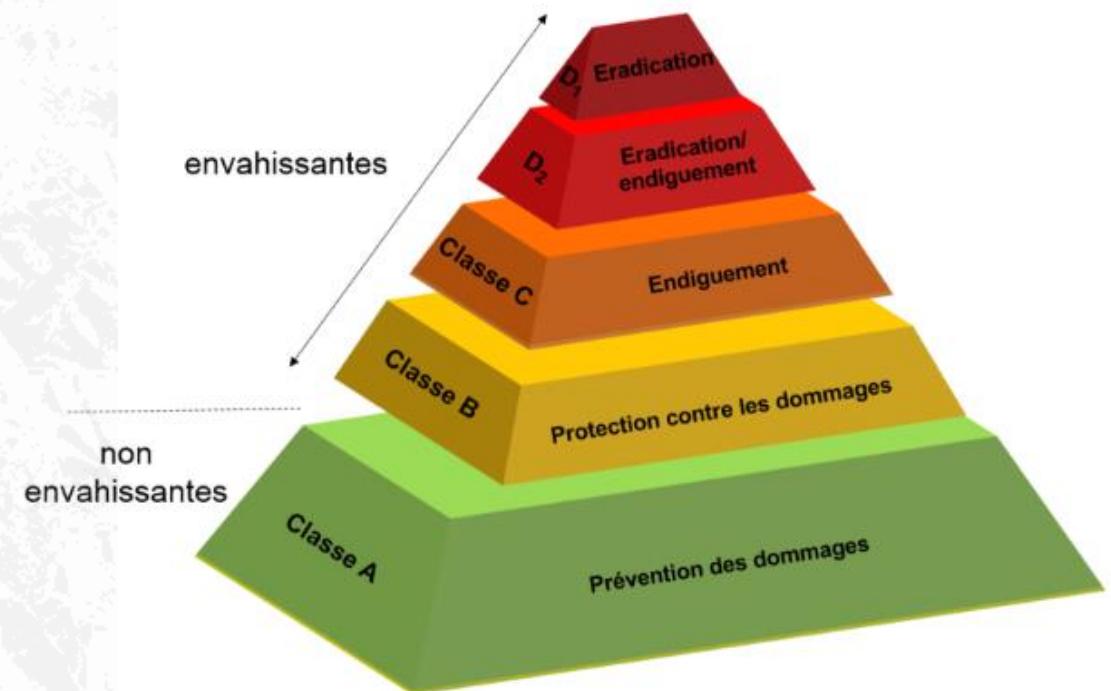


5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de lutte:

- Qu'est-ce que c'est la lutte, quel niveau de lutte?

En général, viser une éradication dans les zones nature (biotope, réserves, cours d'eau, forêts, rives de lacs nat., actions biodiversité communal) et en périphérie et un endiguement au minimum en dehors.



5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de lutte:

- **Bien reconnaître l'espèce**, ne pas lutter contre des espèces indigènes.
- **Lutter le plus tôt possible lors de la détection d'un nouveau foyer/ nouvelle espèce** dans une région non infestée – seul moyen d'arriver à l'éradication.
- **Couper les fleurs** le plus rapidement possible avant la montée en graine
- **Ne pas laisser un sol nu**, après une lutte, semer direct derrière et régulièrement.
- Faire des passages réguliers pour s'assurer de l'efficacité de la lutte.

5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de l'élimination:

- **Eliminer correctement les parties** qui pourraient produire de nouvelles plantes
- Pour certaines espèces **l'entier de la plante peut reproduire des plantes entières**, ne pas mettre au composte (ex: Renouée du Japon).
- Valoriser sur place, au maximum. (ex: tige de solidage, sans fleure et sans graines)

5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de l'élimination:

- **Eliminer correctement les parties qui pourraient produire de nouvelles plantes**



Berce du Caucase

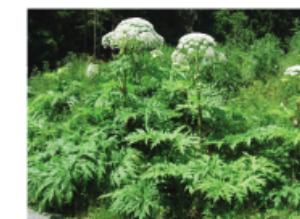
Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier

[F3-3 Description](#)

[F4-3 Lutte](#)

F - Plantes invasives

Version revue et corrigée 2018



© Soylia Rometsch

Berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier

F 4-3

**Recommandations
de lutte***

F1 informations générales
F2 clé de décision
F3 description
F4 recommandations de lutte

Pourquoi lutter contre la berce



- Elle supplante la végétation naturelle.
- Elle provoque des brûlures très douloureuses.
- Elle déstabilise les berges et accroît les risques d'érosion.
- Elle augmente les coûts d'entretien des berges et des talus.

5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de l'élimination:

- Eliminer correctement les parties qui pourraient produire de nouvelles plantes**

I. Recommandations de lutte (2013)

Situation	DECISION	Objectif	Méthode	INTERVENTION				Elimination
				Fréquence (an)	Période (mois)	Contrôle	Durée minimale	
Région non infestée ¹	► Eradication	A	 Fauche ponctuelle et coupe de la racine	1 x	4 - 8	OUI	3 ans	OUI (racines + fleurs)
Région infestée	Zone nature prioritaire ² OU zone fréquentée par le public ³ OU bord de cours d'eau	► Eradication	A	 Fauche ponctuelle et coupe de la racine	1 x	4 - 5	OUI	3 ans
	Hors zone nature prioritaire ET hors zone fréquentée par le public	► Stabilisation	B ou C	 Fauche ponctuelle	1 x	6 - 7	OUI	Permanente
			C	 Coupe des inflorescences	1 x	6 - 8	OUI	Permanente

Berce du Caucase

III. Elimination

Les racines et les inflorescences de la berce doivent impérativement être éliminées, ces parties pouvant participer à la dissémination de la plante. Le ramassage et l'élimination des tiges et des feuilles ne sont pas obligatoires. Cependant, ils sont recommandés si des personnes risquent d'être en contact avec ces déchets (zones urbanisées).



5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

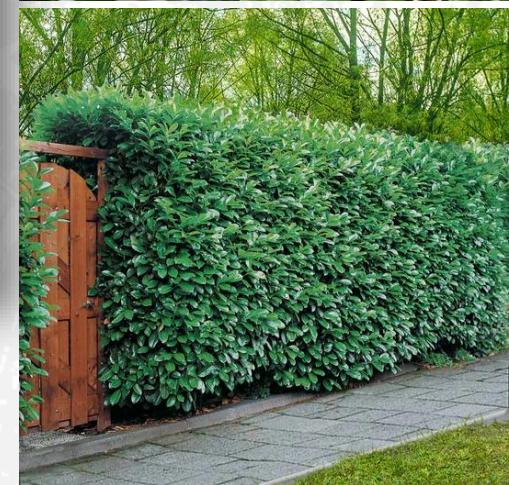
Principes généraux:

- Si il y a trop de plantes/ pas assez de ressources: Prioriser la lutte:
 - 1) Les plantes qui posent des problèmes à la **santé humaine** (ex: Ambroisie, Berce du Caucase)
 - 2) **Dans et proche des zones nature** (biotope, réserves, cours d'eau, forêts, lacs, actions biodiversité communal).
 - 3) **Proches des zones où la plante peut poser des problèmes.**
 - 4) Dans tous les cas **éliminer de façon correcte les différentes parties de la plante**

5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Subvention – Remplacement haie de laurelles par des haies indigènes: [LIEN](#)

The screenshot shows a Google search results page. The search bar at the top contains the query "subvention laurelles". Below the search bar are various filters: "Tous", "Images", "Actualités", "Vidéos", "Maps", "Livres", "Web", "Plus", and "Outils". The main search results area features a link from "Etat de Vaud" with the URL [https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvention...](https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvention). Below this link is a purple button labeled "Demander une subvention pour le remplacement de ...". A descriptive text follows: "La subvention repose sur un forfait et constitue une aide aux coûts d'arrachage et de remplacement. Elle s'élève à 60 fr. par mètre linéaire (surfaces publiques ...)".



5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Subvention – Remplacement haie de laurelles par des haies indigènes: [LIEN](#)

C - Patrimoine arboré

Version 2024

Haies vives et cordons boisés indigènes
Plantation et entretien

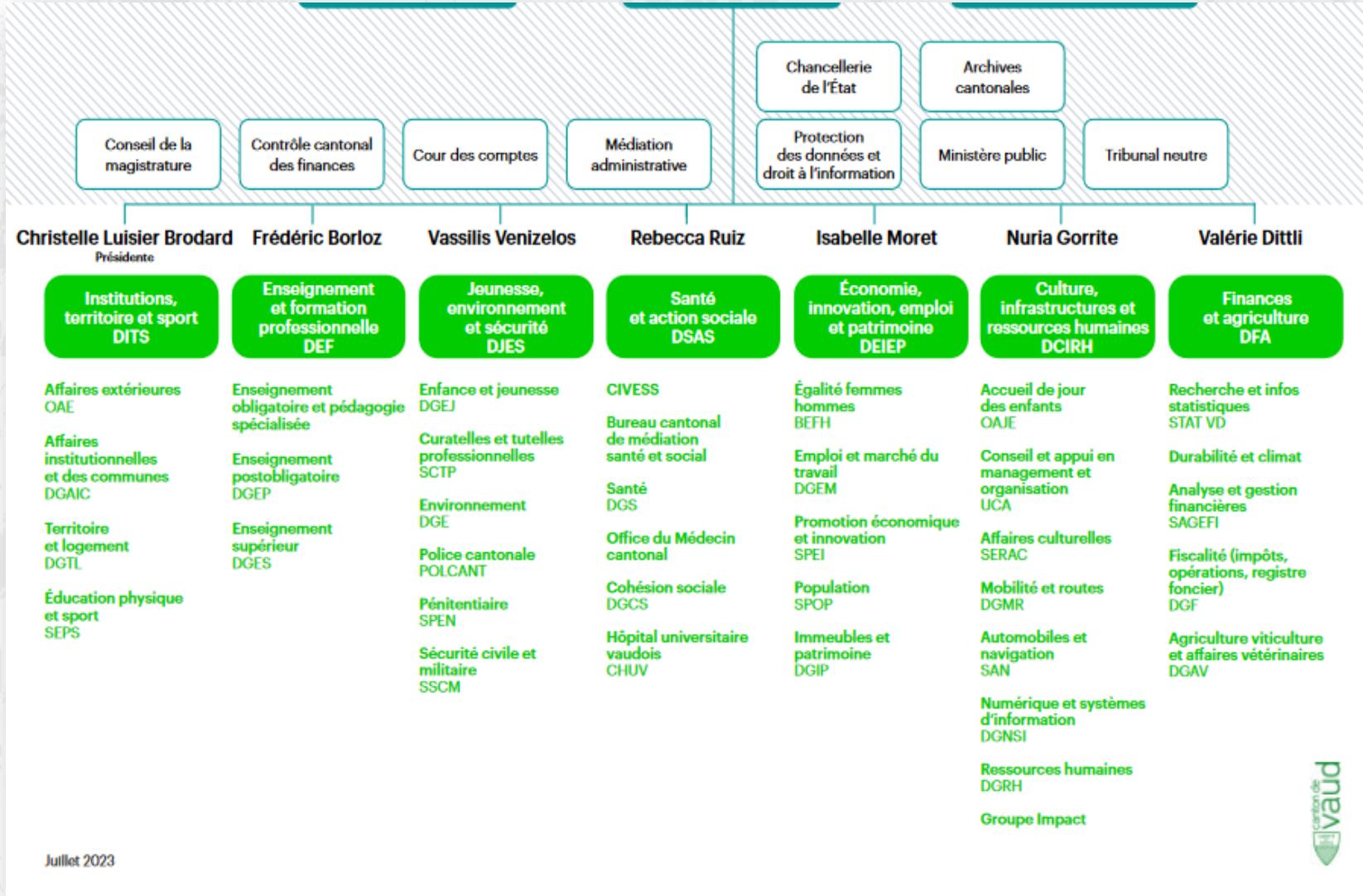
C5



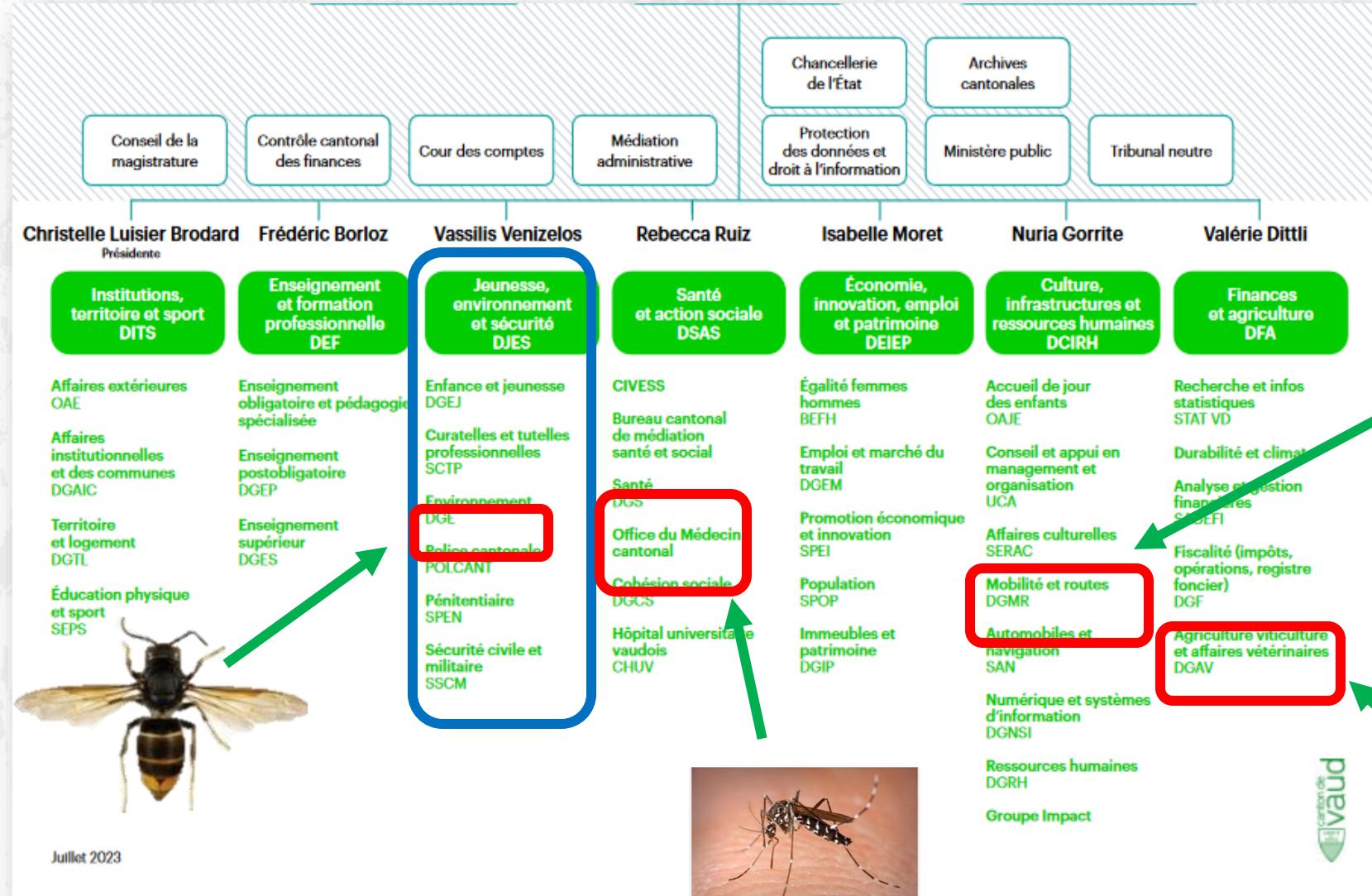
Espèces	Reccpage Hauteur (m)	Epineux	Lumière	Humidité du sol	Fruits	Intérêt paysager	Intérêt écologique
Aubépine épineuse (<i>Crataegus laevigata</i>)	5	x	⊗⊗	Bien drainé à drainage moyen	✗	Fleurs blanches	apple house
Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>)	5	x	⊗⊗⊗	Large amplitude	✗	Fleurs blanches	apple house
Bois de Sainte-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	x	4	⊗⊗⊗	Sec à très sec		Fleurs blanches parfumées	apple bee
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)	4		⊗⊗	Drainage moyen à plutôt humide	💀	Floraison décorative ;	bee
Charme (<i>Carpinus betulus</i>)	x 25		⊗	Large amplitude		Feuillage marcescent	house leaf
Chèvrefeuille des haies (<i>Lonicera xylosteum</i>)	4		⊗⊗	Bien drainé à drainage moyen	💀	Fleurs blanches et jaunes, parfumées	bee
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	7		⊗⊗	Sec à très sec	✗	Fleurs jaunes	apple bee
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	x 4		⊗⊗	Large amplitude	💀	Tiges rouges	bee
Cytise faux-ébénier (<i>Laburnum anagyroides</i>)	8		⊗⊗	Sec à très sec		Inflorescences jaunes en grappes	bee
Eglantier (<i>Rosa canina</i>)	3	x	⊗⊗	Sec à très sec	✗	Fleurs roses, parfumées	bee apple house
Épine noire (<i>Prunus spinosa</i>)	3	x	⊗⊗⊗	Sec à très sec	✗*	Fleurs blanches	apple house
Epine-vinette (<i>Berberis vulgaris</i>)	3	x	⊗⊗⊗	Sec à très sec		Fleurs jaunes décoratives	apple bee
Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x 15		⊗⊗	Bien drainé à drainage moyen		Feuilles rouges en automne	bee leaf
Fusain (<i>Euonymus europaeus</i>)	x 6		⊗⊗	Bien drainé à drainage moyen	💀	Fruits rose-orange ; couleur automnale	bee
Groseillier épineux	-	-	-	Bien drainé à	✗	Petites fleurs	bee leaf house



6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat

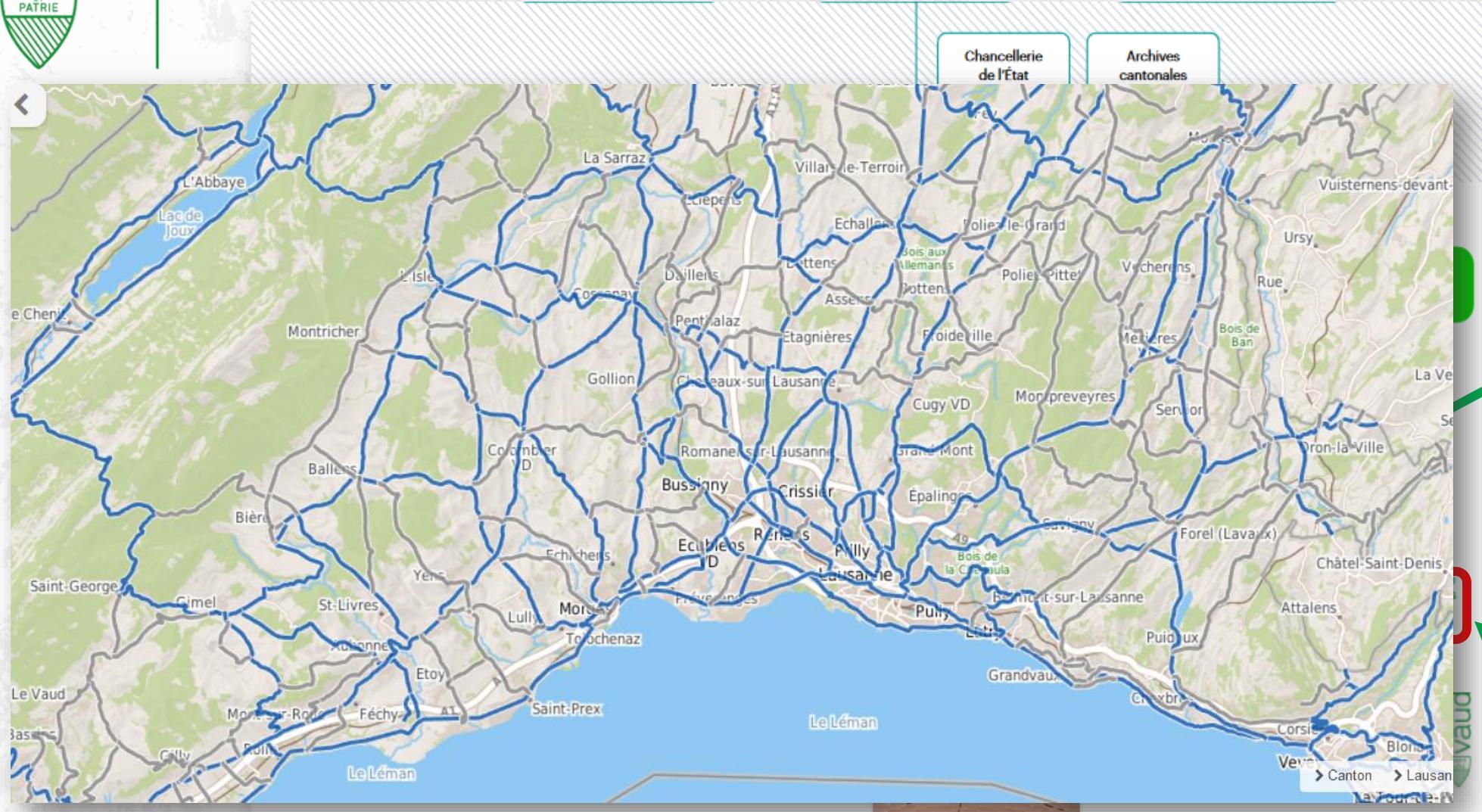


6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat



*Routes cantonales:
Projet Ligne verte, lutte contre les néophytes et préservation des talus routiers à haute valeur pour la biodiversité (« entretien différencié »)*

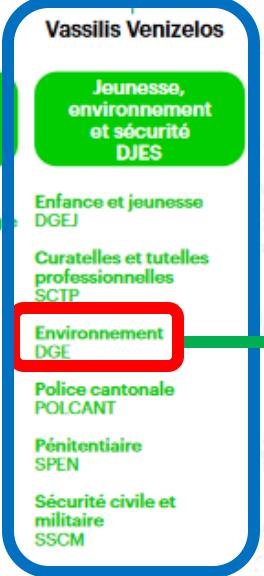
6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat



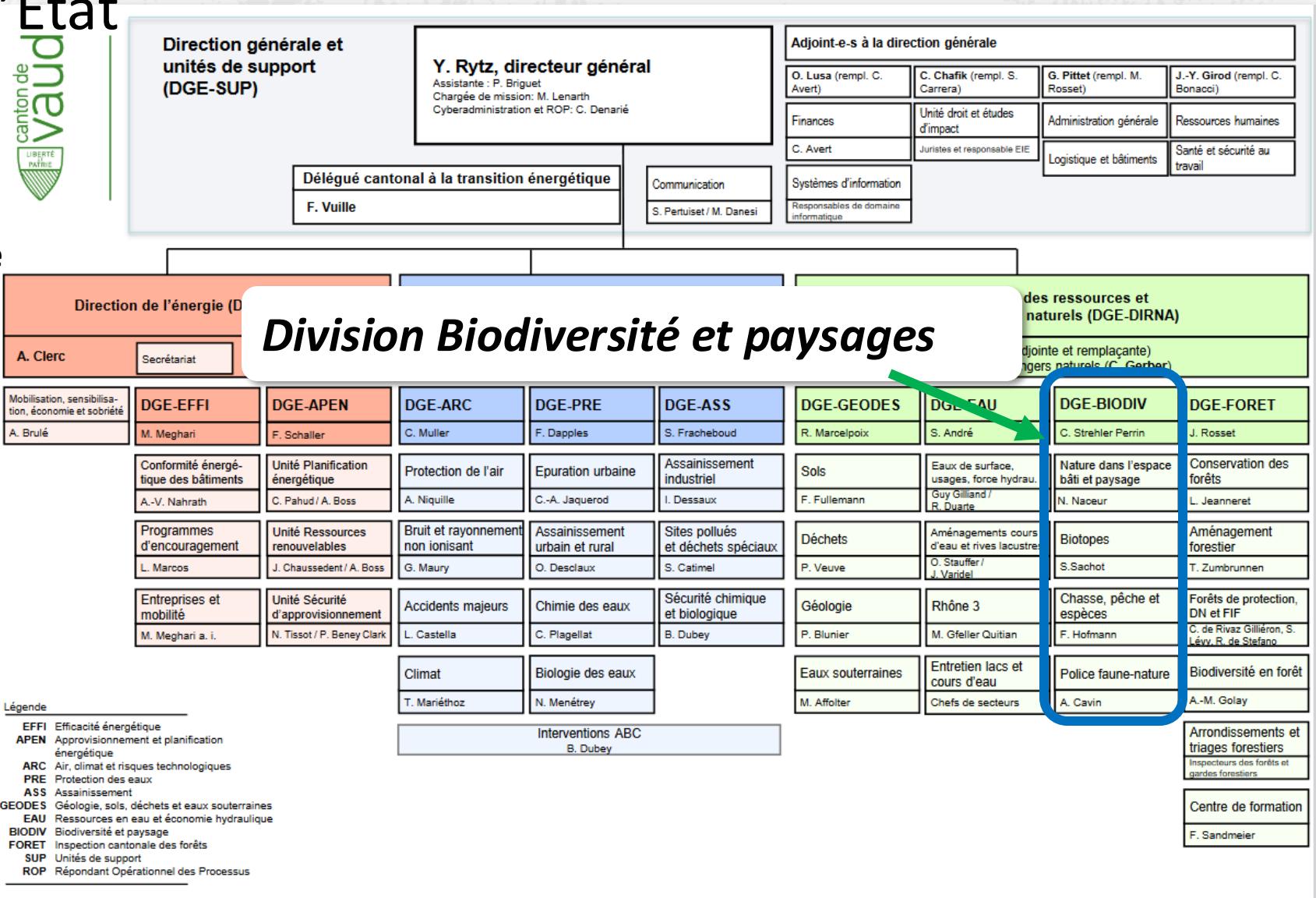
*Routes cantonales:
Projet **Ligne verte**, lutte contre les néophytes et préservation des talus routiers à haute valeur pour la biodiversité (« entretien différencié »)*



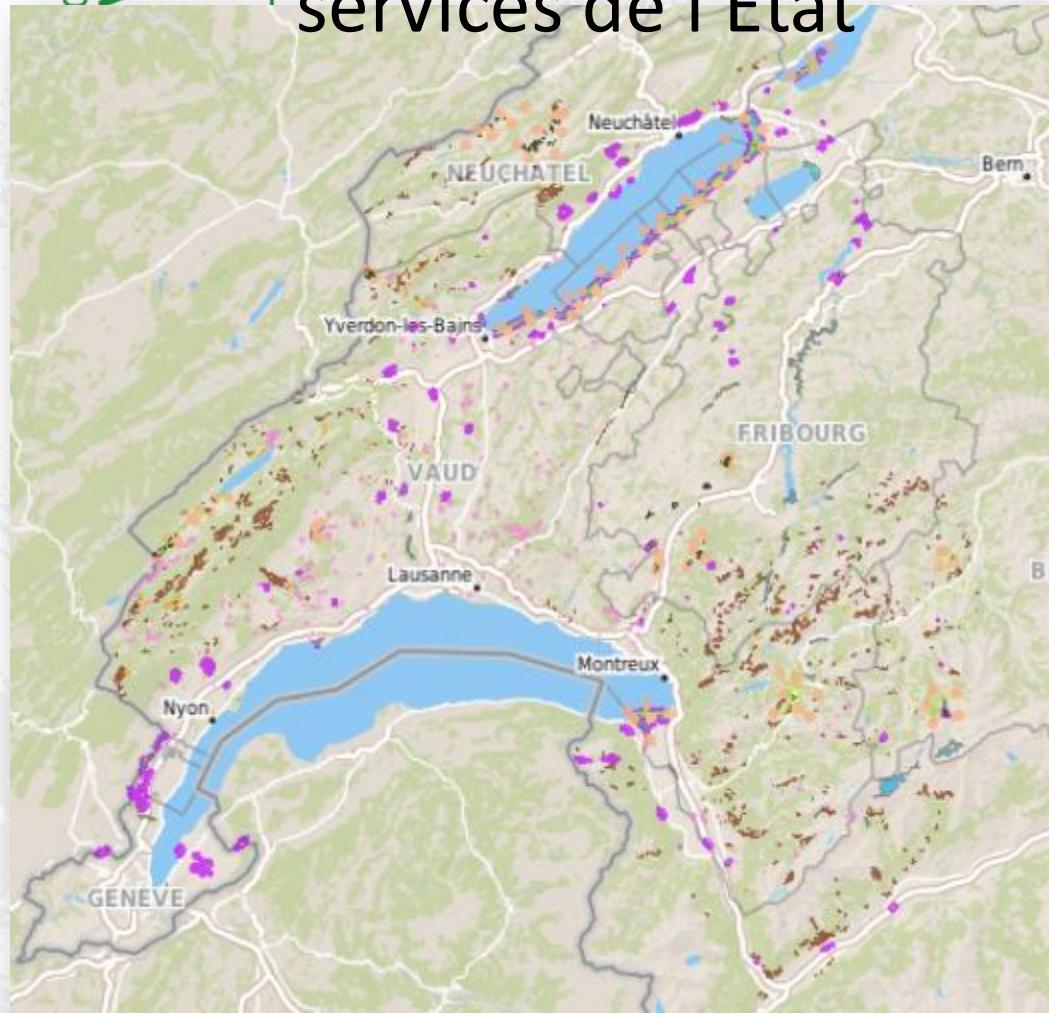
6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat



Direction générale
environnement



6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat



GEODES Géologie, sols, déchets et eaux souterraines
EAU Ressources en eau et économie hydraulique
BIODIV Biodiversité et paysage
FORET Inspection cantonale des forêts
SUP Unités de support
ROP Répondant Opérationnel des Processus

Section Biotopes
Chef de section – Sébastien Sachot

10 collaborateurs (trices) s'occupent de la gestion des biotopes d'importance nationale et régionale, y compris la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (principalement les néophytes).

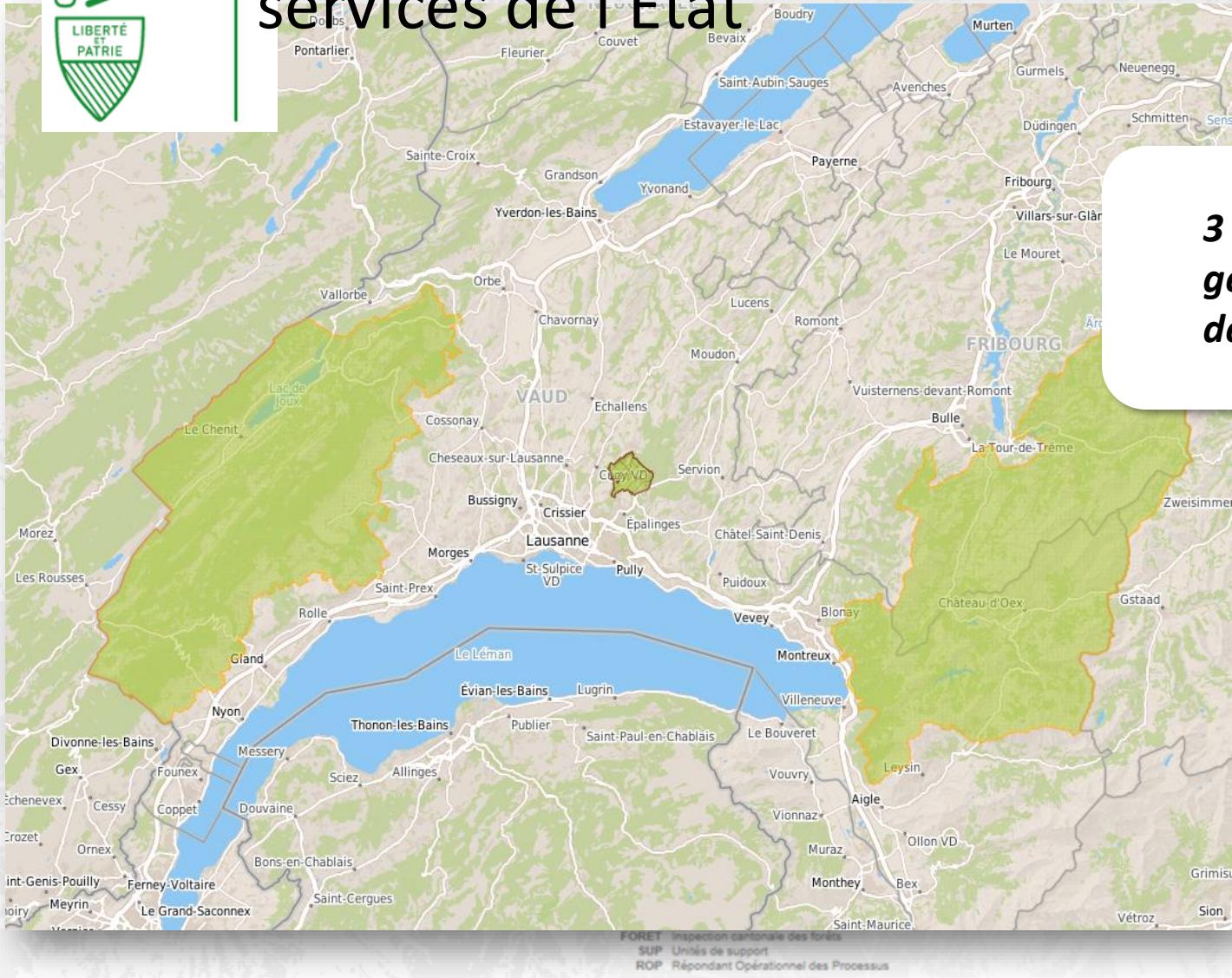
Organigramme à la direction générale			
C.	C. Chafik (rempl. S. Carrera)	G. Pittet (rempl. M. Rosset)	J.-Y. Girod (rempl. C. Bonacoi)
Unité droit et études d'impact	Administration générale	Ressources humaines	
Juristes et responsable EIE			
Logistique et bâtiments	Santé et sécurité au travail		
Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)			
(A, Roches, adjointe et remplaçante)			
- Unité des dangers naturels (C. Gerber)			
DGES	DGE-EAU	DGE-BIODIV	DGE-FORET
	S. André	C. Strehler Perrin	J. Rosset
Unité Sécurité d'approvisionnement	Eaux de surface, usages, force hydraulique Guy Gilland / B. Duarte	Nature dans l'espace bâti et paysage N. Naceur	Conservation des forêts L. Jeanneret
I. Tissot / P. Beney Clark	Aménagements cours d'eau et rives V. Jouiller / J. Vardel	Aménagement forestier T. Zumbrunnen	
Interventions ABC			
B. Dubey			
Chassé, pêche et espèces			
F. Hofmann			
G. de Rivaz Gillieron, S. Lévy, R. de Stefano			
Eaux souterraines			
M. Affolter	Entretien lacs et cours d'eau Chefs de secteurs		
	A. Cavin		
Arrondissements et triages forestiers			
Centre de formation			
P. Sandmeier			

Biotopes	S. Sachot
-----------------	------------------

Biotopes	S. Sachot
-----------------	------------------

Biotopes	S. Sachot
-----------------	------------------

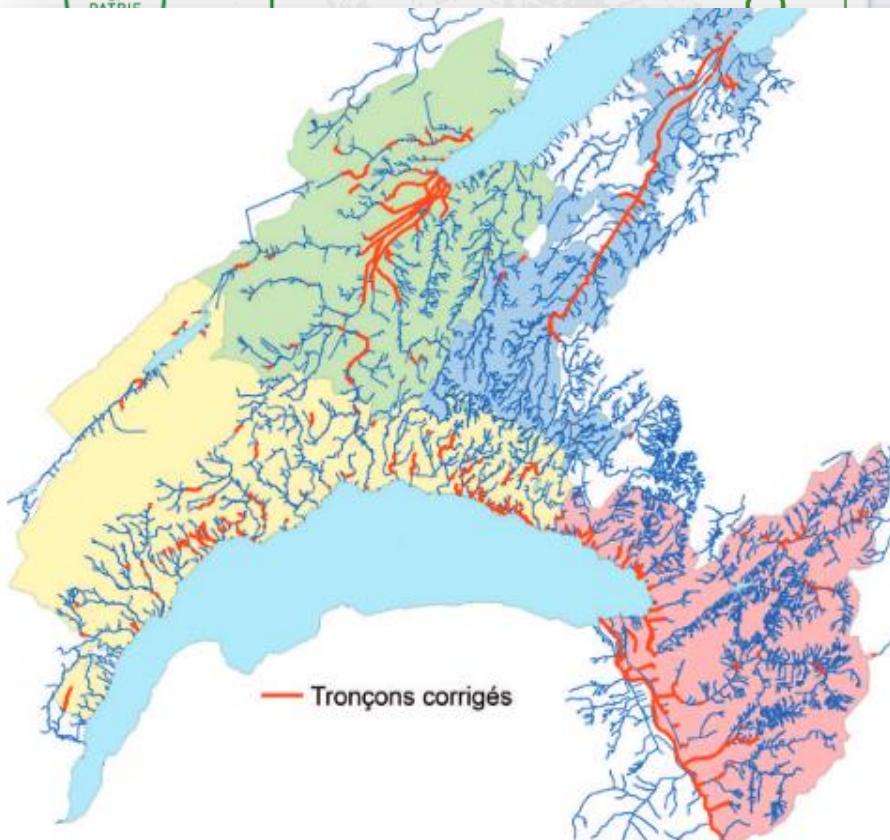
6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat



3 parcs régionaux avec des gens responsables des projets de lutte contre les PEE

Adjoint-e-s à la direction générale					
O. Lusa (rempl. C. Avert)	C. Chafik (rempl. S. Carrera)	G. Pittet (rempl. M. Rosset)	J.-Y. Girod (rempl. C. Bonacoo)		
Finances	Unité droit et études d'impact	Administration générale	Ressources humaines		
				Santé et sécurité au travail	
				Logistique et bâtiments	
DGE-ASS					
E-PRE	DGE-ASS	DGE-GEODES	DGE-EAU	DGE-BIODIV	DGE-FORET
Apples	S. Fracheboud	R. Marcelpoix	S. Andriamananjara	C. Strehler Perrin	J. Rosset
Assainissement urbaine	Assainissement industriel	Sols	Eaux de surface et usages, forêt, lac, eau	Nature dans l'espace bâti et paysage	Conservation des forêts
Assainissement industriel	I. Dessaux	F. Fullemann	Guy Gillard / B. Duarte	N. Naceur	L. Jeanneret
Assainissement industriel	S. Catimel	Déchets	Aménagements cours d'eau et rives lacustre	Biotopes	Aménagement forestier
Sites pollués et déchets spéciaux	P. Veuve	O. Stauffer / J. Vardel	S. Sachot	T. Zumbrunnen	
Sécurité chimique et biologique	B. Dubey	Géologie	Rhône 3	Chasse, pêche et espèces	Forêts de protection, DN et FIF
Entretien ABC	M. Gfeller Quitan	Eaux souterraines	M. Hofmann	F. Hofmann	C. de Rivaz Gillieron, S. Lévy, R. de Stefano
B. Dubey	M. Affolter	Entretien lacs et cours d'eau	A. Cavin	Police faune-nature	Biodiversité en forêt
		Chefs de secteurs			A.-M. Golay
					Arrondissements et brigades forestières
					Inspecteurs des forêts et gardes forestiers
					Centre de formation
					P. Sandmeier

6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat



Section Ressources en eau et gestion de l'eau
Section entretien des lacs et rivières

5 chefs de secteur et leurs équipes luttent contre les néophytes le long des cours d'eau. 400km (10%) => lutte contre les néophytes par des équipes 3600km (90%) => projets particuliers payés à 60%.

EFFI	Efficacité énergétique
APEN	Approvisionnement et planification énergétique
ARC	Air, climat et risques technologiques
PRE	Protection des eaux
ASS	Assainissement
GEODES	Géologie, sols, déchets et eaux souterraines
EAU	Ressources en eau et économie hydraulique
BIODIV	Biodiversité et paysage
FORET	Inspection cantonale des forêts
SUP	Unités de support
ROP	Répondant Opérationnel des Processus

Organigramme des services à la direction générale

Coll. C.	C. Chafik (rempl. S. Carrera)	G. Pittet (rempl. M. Rosset)	J.-Y. Girod (rempl. C. Bonacci)
Unité droit et études d'impact	Administration générale	Ressources humaines	
Juristes et responsable EIE			
Information	Logistique et bâtiments	Santé et sécurité au travail	
Domaine			

Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)

DGE-EAU	DGE-BIODIV	DGE-FORET
S. André	C. Strehler Perrin	J. Rosset
Eaux de surface, usages, force hydraulique Guy Gillard / R. Duarte	Nature dans l'espace bâti et paysage J. Naceur	Conservation des forêts L. Jeanneret
Aménagements cours d'eau et rives lacustres O. Stauffer / J. Varidel	Biotopes S. Sachot	Aménagement forestier T. Zumbrunnen
Rhône 3 M. Gfeller Quitian	Chasse, pêche et espèces F. Hofmann	Forêts de protection, DN et FIF C. de Rivaz Gilliéron, S. Lévy, R. de Stefano
Eaux souterraines M. Affolter	Police faune-nature A. Cavin	Biodiversité en forêt A.-M. Golay
Entretien lacs et cours d'eau Chefs de secteurs		Arrondissements et triages forestiers Inspecteurs des forêts et gardes forestiers
		Centre de formation F. Sandmeier

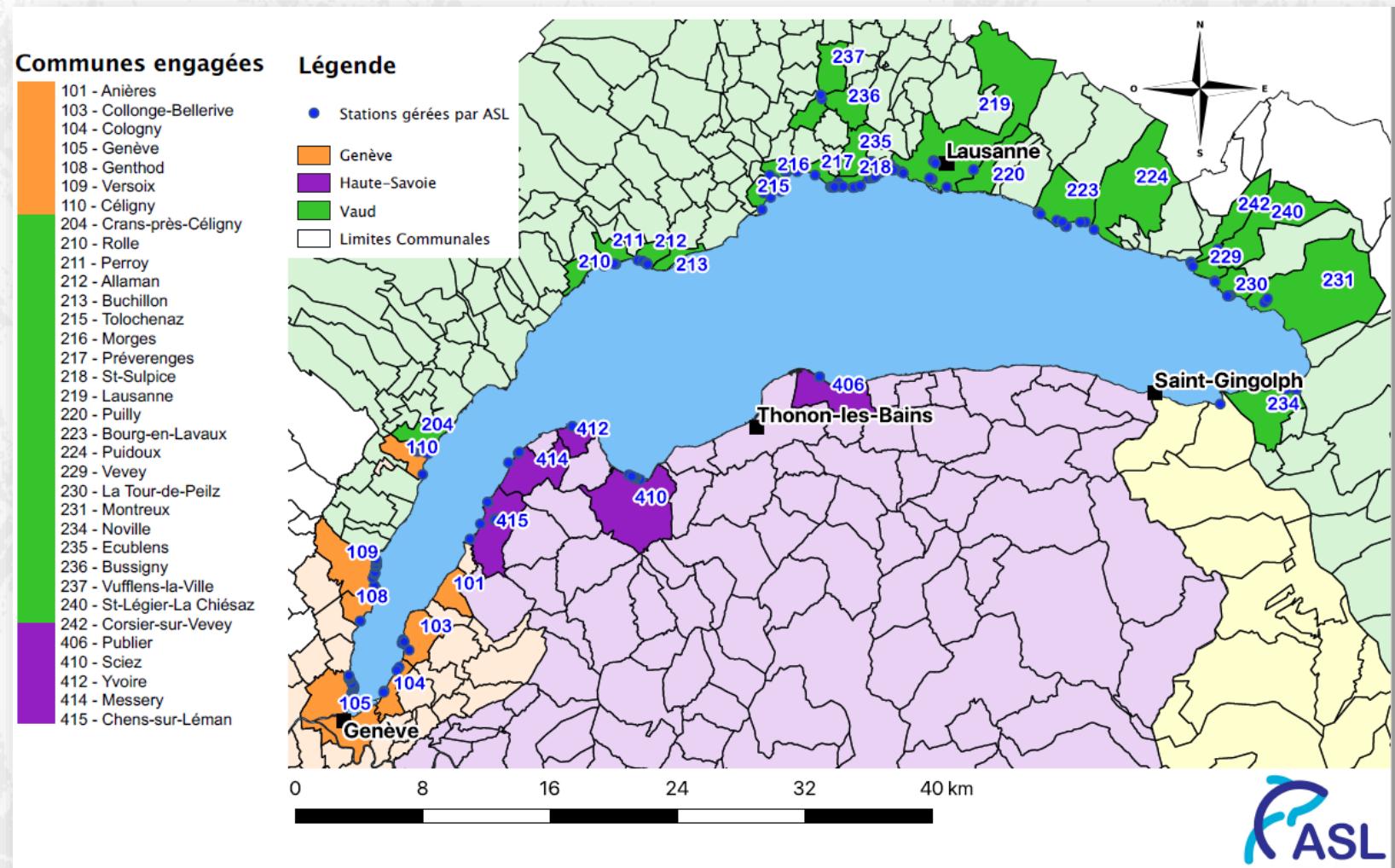
Interventions ABC
B. Dubey

6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat

Projet: ASL

(Association pour la sauvegarde du Léman)

« Halte à la renouée »
(2017-2024)

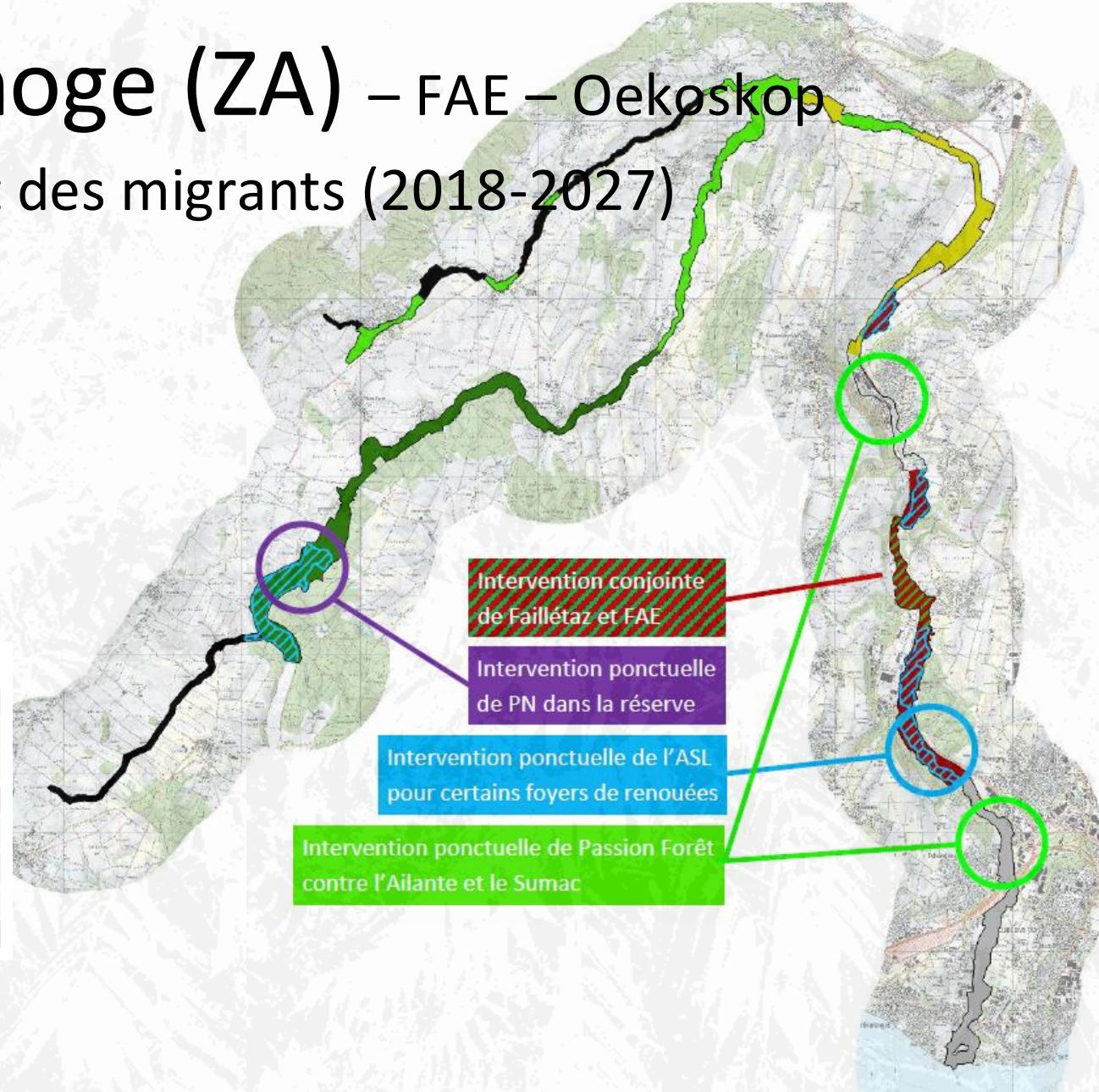


Projet : EMPD Venoge (ZA) – FAE – Oekoskop

Lutte contre 13 PEE Civiliste et des migrants (2018-2027)



Entreprise Faillétaz Frères	Veyron de Montricher à La Chaux, y compris marais des Monod
Entreprise Passion Forêt	Veyron de La Chaux à La Sarraz + foyers d'ailante et sumacs
DGE-EAU – Secteur 1	secteurs corrigés de la Venoge
Fondation Actions Environnement (FAE)	Venoge, zones alluviales d'importance nationale
Association de Sauvegarde du Léman (ASL)	3 foyers spécifiques de renouées
Pro Natura	région Pro Natura des Monod
	tronçons sans lutte prévue entre 2021-29
	tronçons sans PEE relevées



7) Devoirs de lutte par les privés, communes et canton (LPrPNP/RLPrPNP)

- 1) Interdiction de vente et de plantation (ODE) des plantes de l'annexe 2.1 et 2.2 (sep. 2024)**

- 2) Lutte pour les espèces du RLPrPNP (art. 33, annexe 5) obligatoire avec une éradication visée dans et en périphérie des zones natures et un endiguement en dehors. (juillet. 2024)**

8) Documents utiles (cours et fiches VD)

Cours en ligne d'1h sur les PEE, gratuit sur la situation VD : [LIEN](#)



Bienvenue !

Ce module de formation (version 2024) créé par la Direction générale de l'environnement (DGE)
s'adresse aux particulier-e-s et aux professionnel-le-s confronté-e-s à la lutte contre les plantes
exotiques envahissantes.

8) Documents utiles (cours et fiches VD)

Fiche de description et de lutte pour les PEE: [LIEN](#)



Ailante glanduleux
Ailanthes altissima (Mill.) Swingle

[F3-1 Description](#)

[F4-1 Lutte](#)



Berce du Caucase
Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier

[F3-3 Description](#)

[F4-3 Lutte](#)



Ambroisie
Ambrosia artemisiifolia L.

[F3-2 Description](#)

[F4-2 Lutte](#)



Buddléia de David
Buddleja davidii Franch

[F3-4 Description](#)

[F4-4 Lutte](#)



Vignes vierges
Parthenocissus inserta (A. Kern.) Fritsch. et *Parthenocissus quinquefolia* (L.) Planch.

[F3-35 Description](#)

8) Documents utiles (cours et fiches VD)

Fiche de description et de lutte pour les PEE: [LIEN](#)

F - Espèces invasives et problématiques

Version revue et corrigée 2024

Buddléia de David

Buddleja davidii Franch.

Nom français: Buddléia de David, buddléia de David, buddleia du père David, arbre aux papillons
 Famille: Scrophulariacées
 Origine: Sud-ouest de la Chine

Espèce exotique envahissante dont il est prouvé qu'elle cause des dommages à l'environnement selon la liste établie par l'OFEV (OFEV 2022). **Sa mise en circulation et sa plantation sont interdites** selon l'art. 37, LPPNP (al. 2 : prévention, al 3 : vente, plantation). Des mesures visant à lutter contre cette espèce doivent être entreprises (voir la fiche de lutte de l'espèce).

Caractéristiques morphologiques

Type: Arbuste à feuilles caduques ou semi-caduques.
 Tige: Quadrangulaires, à moelle importante, restant assez souples.
 Feuilles: Opposées, lancéolées acuminées et denticulées, les feuilles sont tomenteuses dessous et glabrescentes dessus.
 Fleurs: Les fleurs sont regroupées en panicules terminales d'aspect conique et

F 3-04 Description



© Patrice Descombes

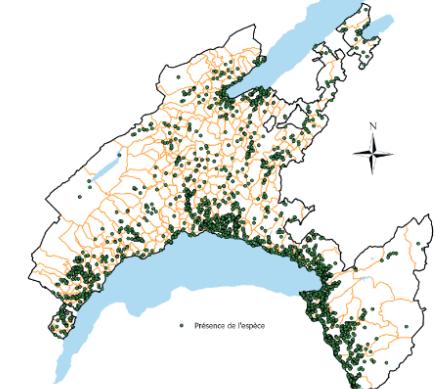
F - Espèces invasives et problématiques

Version revue et corrigée 2024

Mode de reproduction et dissémination

Le buddléia de David se reproduit de manière sexuée avec une production de graines pouvant atteindre les 3 millions par individu. Petites et légères, les graines sont disséminées principalement par le vent et peuvent se conserver dans le sol pendant plusieurs années. L'espèce nécessite une bonne luminosité au sol pour germer. Le buddléia de David est toujours planté comme plante ornementale et le déversement illégal dans la nature de déchets de jardin contenant ses fruits ou le transport de matériel contaminé (sol) contribuent à sa propagation.

Distribution dans le canton de Vaud (Etat 2024)



Présence de l'espèce

Dangers et raisons d'agir

Santé: Aucun effet sur la santé humaine ou animale n'est connu.

Economie: Le buddléia peut devenir envahissant dans les éclaircies forestières. La lutte contre le buddléia pour préserver le rajeunissement naturel ou le développement des plantations forestières peut engendrer des coûts importants.

Biodiversité: Le buddléia de David forme des populations monospécifiques et concurrence la végétation indigène. Il tend à limiter la diversité spécifique en colonisant rapidement les milieux remaniés ou pionniers. Il diminue la dynamique naturelle des zones alluviales en ancrant les graviers. Son nectar est apprécié des papillons, mais ses feuilles ne participent pas à leur cycle biologique, car elles ne nourrissent pas la chenille comme certaines plantes-hôtes indigènes comme les orties et certaines graminées.

Information, contacts

Info Flora : <https://www.infoflora.ch>
 Direction générale de l'environnement
 Division Biodiversité et Paysage (BIODIV)



Merci pour votre attention!

- Avez-vous des questions?

